

Rapport annuel 2023

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Syndicat **C**entre **H**érault

L'édito du Président

L'année 2023 marque les 25 ans du Syndicat Centre Hérault, mais aussi les 20 ans de sa plateforme de compostage sur laquelle sont acheminés les déchets alimentaires et végétaux du territoire pour en faire deux composts utilisables en Agriculture Biologique. Pendant toutes ces années, notre syndicat de traitement des déchets s'est forgé une compétence d'expert. Il a participé à la création du réseau Compostplus, auquel adhèrent aujourd'hui 60 collectivités (30 millions de français). Celui-ci a contribué à faire avancer les pratiques du compostage industriel au niveau national. Le Syndicat se place en tant qu'expert avec des compétences reconnues nationalement. Il est d'ailleurs régulièrement sollicité pour faire visiter ses sites exemplaires certifiés ISO 14001 et 9001. Cette année, il a contribué à une expérience sur les emballages compostables.

L'année 2023 marque aussi le démarrage de la nouvelle organisation de la collecte des déchets qui se déploiera sur l'ensemble du territoire d'ici 2027. Ce nouveau service a pour objectif de diviser par deux l'enfouissement des déchets qui constitue le traitement le plus coûteux. Des marges de progression sont possibles puisqu'on trouve encore 70 % de déchets recyclables ou valorisables dans les poubelles grises.

Enfin, cette année, le centre de tri Oekotri, dont le Syndicat est co-proprétaire, a démarré son activité. Cet outil dernière génération permet de recevoir nos emballages et papiers et de les acheminer vers des filières de recyclage.

Je remercie l'ensemble des agents qui mènent un travail engagé en faveur de la prévention, de la collecte, et du traitement des déchets, mais également nos partenaires qui nous soutiennent, ainsi que les usagers qui, je l'espère, trieront encore et davantage pour diminuer les déchets jetés dans leur poubelle grise.

Olivier Bernardi
Président du Syndicat Centre Hérault



Sommaire

- 4 Territoire et compétences**
- 12 Vers un territoire zéro déchet zéro gaspillage**
- 16 Les événements marquants de l'année 2023**
- 24 Les indicateurs techniques**
 - 24 La prévention
 - 28 La collecte
 - 38 Le traitement
 - 52-53 Tableaux récapitulatifs
- 56 Les indicateurs économiques et financiers**
- 70 Gouvernance et services**
- 78 Les tarifs 2023**
- 82 Lexique**

Certaines méthodes de calcul ayant évolué, tous les résultats ne sont pas comparables aux rapports annuels des années précédentes.

Territoire et compétences



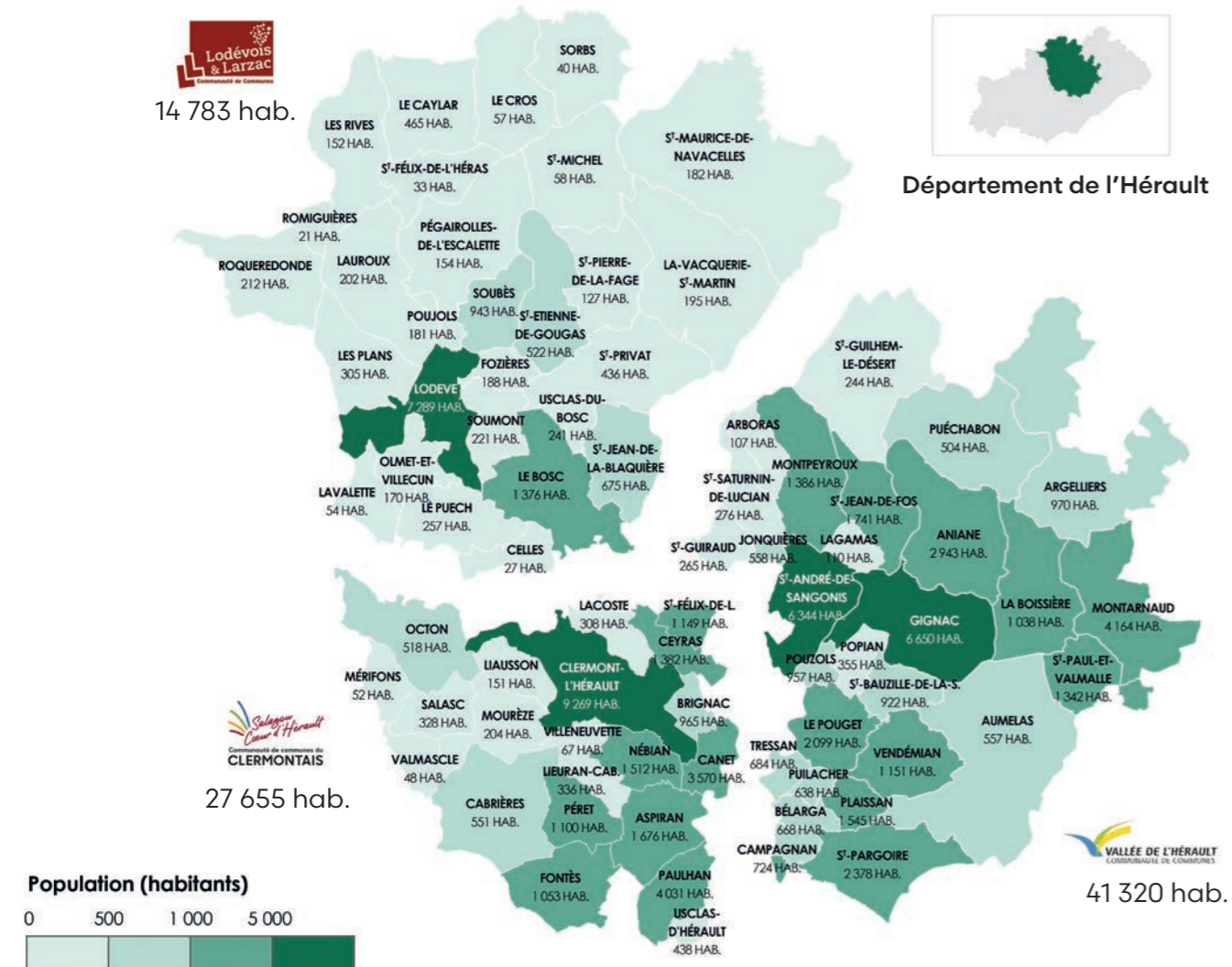
3 collectivités pour un service commun : le Syndicat Centre Hérault

Le Syndicat Centre Hérault est né de la collaboration de 3 structures intercommunales :

- la Communauté de communes du **Clermontais**,
- la Communauté de communes de la **Vallée de l'Hérault**
- la Communauté de communes **Lodévois et Larzac**.

Son territoire compte **76 communes** sur une superficie représentant **20 % du département de l'Hérault** dans un secteur semi-urbain et rural, et bénéficie d'une dynamique démographique forte : **83 758 habitants (+ 0,6 %)**

Source : population municipale au 1^{er} janvier 2024



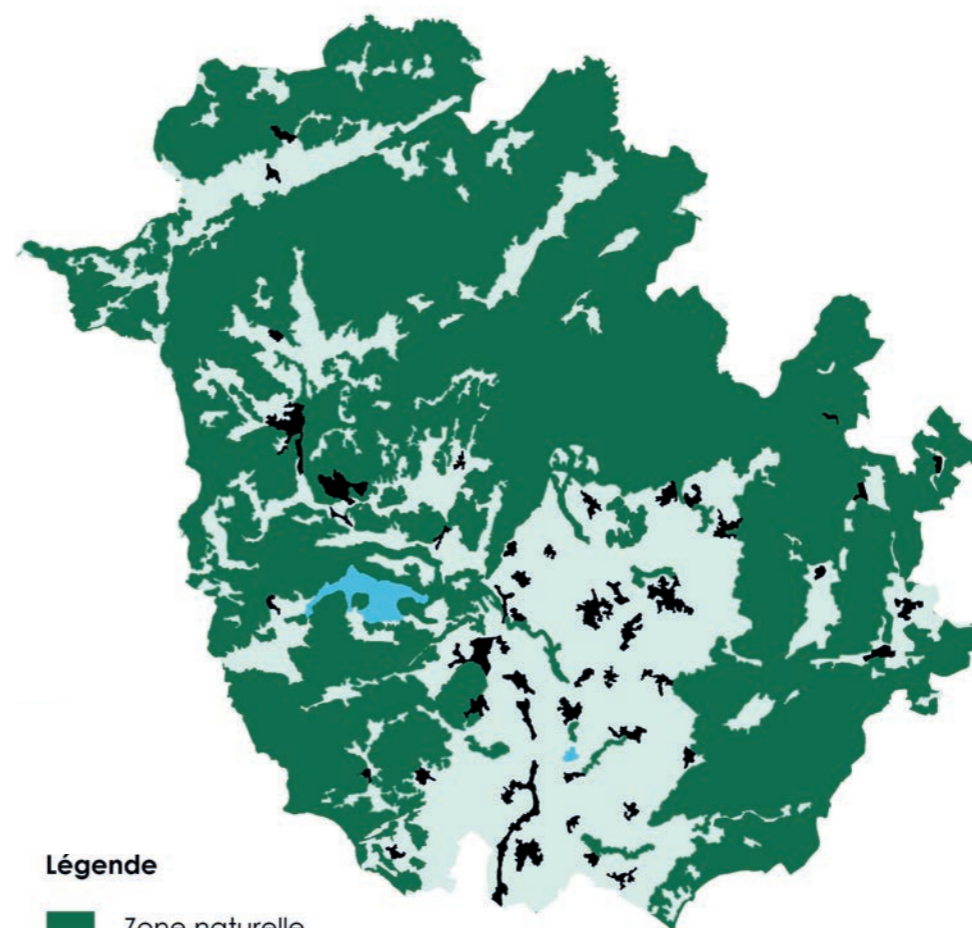
Un territoire essentiellement rural aux portes de Montpellier

Le territoire du Syndicat Centre Hérault s'étend sur **une superficie de 1 274 km²**, composé à 69 % d'espaces naturels et à 23 % d'espaces agricoles.

Il est structuré en **3 pôles d'équilibre principaux d'environ 10 000 à 15 000 habitants**.

Ces 3 pôles se répartissent sur les 3 Communautés de communes :

- Communauté de communes du Clermontais : **Clermont l'Hérault, Canet, Ceyras et Nébian.**
- Communautés de communes du Lodévois et Larzac : **Lodève, Soubès et Le Bosc**
- Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault : **Gignac, Aniane et Saint-André-de-Sangonis**



MOYENNE DÉMOGRAPHIQUE DES BOURGS ET VILLAGES

1 102 habitants par commune

avec 71 % des communes ayant moins de 1 000 hab.

DENSITÉ MOYENNE

Une forte disparité entre la plaine et les zones les plus élevées :

- **117 hab./km²** sur le Clermontais
- **86 hab./km²** dans la Vallée de l'Hérault
- **27 hab./km²** sur le Lodévois et Larzac.

Une compétence multiple



LA PRÉVENTION

Le Syndicat Centre Hérault mène de nombreuses actions de prévention sur le territoire :

- Elaboration et animation du **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA), délégué par les Communautés de communes ;
- **Sensibilisation** des élèves, associations, collectivités, élus, entreprises, grand public... ;
- **Mise en place d'actions** favorisant la prévention, la réduction et le tri des déchets.

DÉCHETS ALIMENTAIRES : les habitants ont la possibilité de choisir entre un bac vert et un composteur individuel. Ils peuvent également déposer leurs déchets alimentaires dans un des composteurs partagés installés sur le territoire ou dans un point d'apport contrôlé (colonnes à déchets alimentaires), disponibles sur certaines communes uniquement). Voir P8

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Alors que la collecte des ordures ménagères et des déchets alimentaires reste du domaine des Communautés de communes, le Syndicat Centre Hérault gère la collecte en apport volontaire :

- **En points tri de proximité** (verre, emballages ménagers et papiers, textile, ordures ménagères) ;
- **En déchèteries classiques** accessibles par badge
- **En déchèterie professionnelle** : payante à la tonne, avec une ouverture de compte
- **En déchèterie mobile**, déployée le troisième mercredi du mois à La Vacquerie.

*Produits commercialisés auprès des professionnels et des particuliers.

93
AGENTS

26
ÉLUS

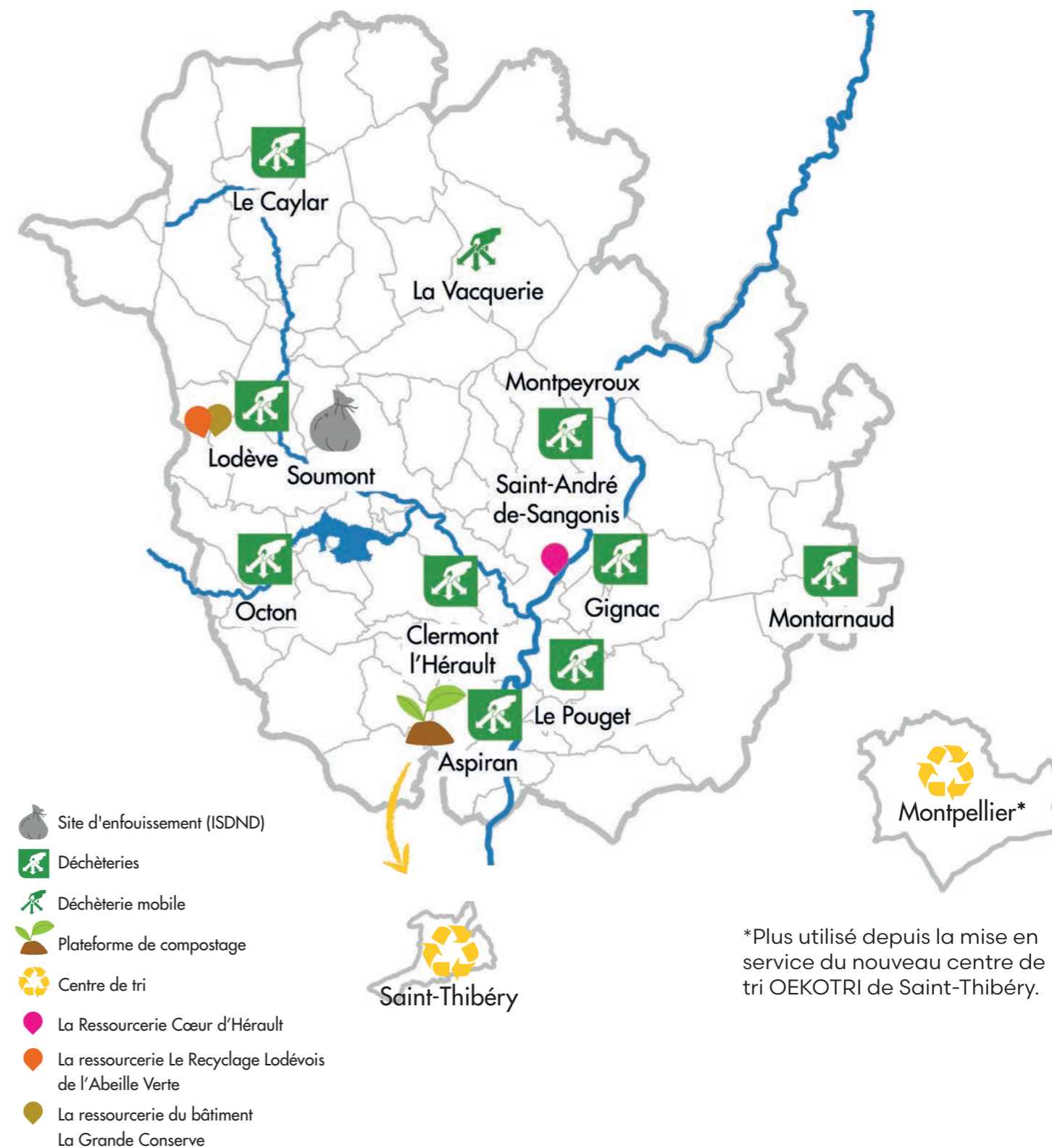
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Depuis 1998, les Communautés de communes ont confié au Syndicat Centre Hérault la compétence « traitement des déchets ménagers » afin d'assurer un service commun et adapté au territoire. Il gère les déchets ménagers selon une logique multi-filières :

- **Acheminement des déchets recyclables**, collectés en points tri et en déchèteries, vers les filières appropriées pour qu'ils soient réintroduits dans un cycle de production ;
- **Compostage des déchets alimentaires et végétaux** sur la plateforme de compostage pour produire des composts de qualité certifiés, ainsi qu'un bois de paillage* ;
- **Traitement par enfouissement des déchets résiduels** (déchets ultimes non valorisables) sur l'ISDND gérée en régie et transfert des déchets inertes dans une Installation de Stockage de Déchets Inertes.

La plateforme de compostage et l'ISDND sont tous les deux certifiés ISO 9 001 et 14 001.

Les sites sur le territoire



*Plus utilisé depuis la mise en service du nouveau centre de tri OEKOTRI de Saint-Thibéry.

Une nouvelle organisation de la collecte des déchets du quotidien

Le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, Lodévois et Larzac et de la Vallée de l’Hérault ont élaboré une nouvelle organisation de la collecte des déchets qui demande aux habitants d’adopter des changements dans leurs habitudes de tri. Le calendrier de déploiement s’étend en trois phases de 2023 à 2025. Les moyens de collecte ont été adaptés au type de logement en prenant en compte le meilleur rapport qualité du service / coût.

POURQUOI ?

L’enjeu sur notre territoire est de diminuer significativement la quantité de déchets enfouis sur le site de stockage situé à Soumont afin de maîtriser les coûts de traitement des ordures ménagères qui sont en constante augmentation (TGAP).

Les techniciens et élus, accompagnés par deux bureaux d’études spécialisés, ont opté pour les solutions qui permettent la maîtrise des coûts tout en facilitant les gestes de tri et en améliorent le cadre de vie. L’objectif est de **diviser par deux en 5 ans la quantité de déchets enfouis**.

En triant avec les moyens de collecte mis à disposition des habitants, l’objectif est atteignable. En effet, **70% des déchets jetés dans la poubelle grise (ou dans la colonne à ordures ménagères) n’ont rien à y faire**. On y trouve en particulier des déchets alimentaires et des emballages en plastique qui auraient dû être triés.

LES CHANGEMENTS : BACS OU POINT TRI DE PROXIMITÉ

Deux modes de collecte des déchets ont été établis en fonction des contraintes d’accès des véhicules de collecte et des capacités de stockage des bacs individuels dans les habitations.

Selon leur lieu d’habitation :

- Les habitants des zones pavillonnaires sont équipés de bacs là où il est possible de collecter **en porte à porte ou en point de regroupement** (70 % des foyers concernés). **La nouveauté est le bac jaune** pour le tri des emballages et papiers. Les bacs sont collectés par les Communautés de communes : chaque semaine pour le bac vert, une semaine sur deux, en alternance, pour le bac jaune et la poubelle grise. Seul le verre continue à être déposé en colonne.
- Les habitants des centres de villages et des rues étroites disposent de **points tri de proximité** pour déposer tous leurs déchets. Dans de nombreuses communes, elles seront accessibles avec un **badge d’accès** pour ouvrir les colonnes à ordures ménagères et les colonnes à déchets alimentaires, faisant de ces points tri un service partagé entre voisins. **Les poubelles grises et les bacs verts sont retirés définitivement**. Leur suppression apporte aussi un bénéfice pour le cadre de vie de la commune (propreté et moins d’encombrement des trottoirs).



DÉCHETS	MODE DE COLLECTE				MODE DE TRAITEMENT			
	Collecte en porte à porte	Points tri	Déchèteries classiques	Déchèterie professionnelles	Transfert vers des filières de recyclage / réemploi / traitement	Compostage	Concassage	Enfouissement
Ordures ménagères résiduelles		Nouveau						
Déchets alimentaires								
Verre								
Emballages et papiers	Nouveau							
Textiles								
Objets réemployables								
Déchets d’équipement électrique et électronique								
Produits chimiques déchets dangereux								
Bois non traité								
Bois traité								
Végétaux								
Inertes (gravats, terres etc.)								
Non recyclables								
Cartons								
Métaux								
Mobilier usagé								
Polystyrène								
Plâtre								
Verre plat								

■ Communauté de communes ■ Syndicat Centre Hérault

Le Syndicat Centre Hérault, membre fondateur du réseau Compostplus

CompostPlus est **un réseau national d'échanges** rassemblant élus et techniciens de collectivités engagées dans la valorisation des déchets alimentaires.

Grâce aux retours d'expérience de ses membres et en collaboration avec ses partenaires, il participe au **développement et à la promotion de la filière biodéchets** (déchets alimentaires, déchets de table et végétaux) auprès des pouvoirs publics, des élus locaux et des acteurs de l'environnement. CompostPlus finance son action uniquement grâce aux cotisations de ses membres et aux aides publiques obtenues pour la réalisation de projets.

LES OBJECTIFS DU RÉSEAU

- Apporter son expertise au niveau national et européen
- Promouvoir la filière et la production d'un compost de qualité
- Capitaliser et rendre accessible le retour d'expérience de ses membres
- Mutualiser les besoins des collectivités de la filière



**LE LABEL
« AMENDEMENT
SÉLECTIONNÉ
DE QUALITÉ
ATTESTÉE »**

Il a été élaboré par le Réseau CompostPlus, avec le soutien de la Chambre d'agriculture et de l'ADEME.

Il représente aujourd'hui la seule **démarche qualité intégrée des plateformes de compostage** reconnue par le monde agricole.

Cette démarche favorise l'amélioration des pratiques, renforce la traçabilité et la qualité des composts, et apporte plus de transparence pour la filière.

Sa mise en œuvre est vérifiée par des organismes indépendants. **Le Syndicat Centre Hérault a obtenu le label ASQA dès 2015.**

DATES ET CHIFFRES

2007 : début des réunions des collectivités pionnières de la collecte séparée des déchets alimentaires.

2011 : Création de l'association, à l'initiative de **6 collectivités** (dont le Syndicat Centre Hérault) désireuses de renforcer la reconnaissance de la filière au niveau national.

Aujourd'hui : le réseau compte **60 collectivités membres** à travers la France, dont 21 lauréates de l'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et 4 membres « Territoire Engagé Transition Ecologique ».



Véronique Neil, Présidente du réseau Compost Plus.

Vers un territoire zéro déchet zéro gaspillage



Le plan d'actions 2019-2025

2014 LAURÉAT DE L'APPEL À PROJET NATIONAL TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE ET ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHÉ EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

Afin de poursuivre ses engagements mais aussi de répondre aux objectifs ambitieux fixés par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), le Syndicat Centre Hérault a choisi de construire, en partenariat avec les Communautés de communes et en concertation avec les acteurs locaux, un plan d'actions pour la prévention et la gestion des déchets du territoire.

2017 CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions s'appuie sur **les référents communaux «déchets et économie circulaire », interlocuteurs privilégiés** entre le Syndicat Centre Hérault et les communes.

Ces élus, après avoir suivi un parcours de formation, ont pu contribuer à sa construction, dont le but était de :

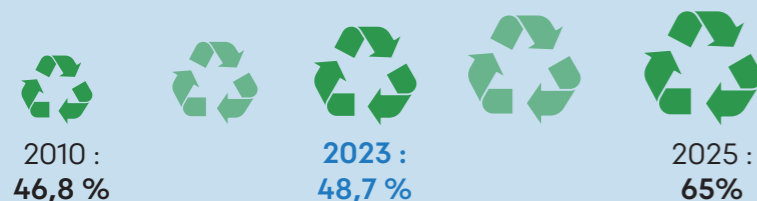
- **développer l'économie circulaire sur le territoire**
- **prévenir la production de déchets**
- **valoriser au maximum les déchets produits afin de réduire l'enfouissement**

OBJECTIFS À HORIZON 2025-2030 / CHIFFRES EN 2023*

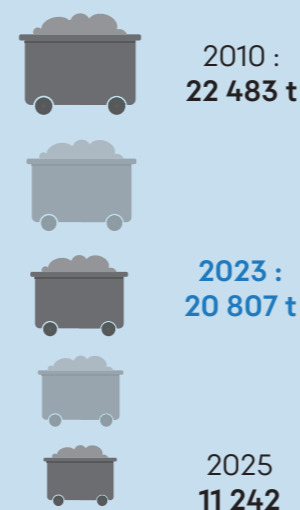
Réduire de **15 %** la production de DMA par rapport à 2010, avant 2030



Composter ou recycler **65 %** des DMA produits hors inertes **



Réduire la quantité enfouie de DMA et de déchets professionnels ***



2018 UN PROJET DE TERRITOIRE, ARTICULÉ AUTOUR DE 8 AXES :

AXE 1 : On économise les ressources

- Développer les activités de réemploi avec les ressources du territoire
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et classique
- Développer le compostage individuel et partagé
- Améliorer les comportements d'achat et l'offre des commerces locaux
- Poursuivre l'opération Stop-pub
- Déployer les couches lavables en accompagnant les parents et les professionnels

AXE 2 : On améliore les performances de collecte et le geste de tri

- Renforcer la communication de proximité et les performances de collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte
- Renforcer la proximité et l'attractivité des points tri
- Avoir un service déchèterie rationnel et de qualité

AXE 3 : On donne de la valeur à nos déchets

- Améliorer les rendements de la plateforme de compostage
- Aller vers le développement d'un centre de tri nouvelle génération et l'extension des consignes de tri
- Rechercher des solutions et filières de valorisation locales

AXE 4 : On favorise, à notre échelle, l'économie circulaire

Tourner le développement économique local vers l'économie circulaire et l'Ecologie Industrielle et Territoriale.

AXE 5 : On responsabilise les citoyens et les acteurs économiques

Mettre en place la redevance spéciale et les premiers jalons de la tarification incitative.

AXE 6 : On mise sur l'éco-exemplarité et la mobilisation citoyenne

- Faire preuve d'éco-exemplarité au sein des collectivités, lors des manifestations du territoire...

- Sensibiliser le grand public lors des manifestations et visites des équipements du Syndicat Centre Hérault.
- Sensibiliser les publics scolaires avec des animations en classes, des concours, des visites
- Faire connaître les produits du Syndicat Centre Hérault.

AXE 7 : On travaille sur des objectifs propres au Syndicat Centre Hérault

- Poursuivre dans une logique ancienne de coopération : Réseau Compost+, mutualisations avec le SICTOM de Pézenas...
- QSE : avoir une démarche d'amélioration continue des services
- Améliorer le progrès social et la vie interne

AXE 8 : On pilote la stratégie Zéro Déchet Zéro Gaspillage

- Animation et gouvernance du projet de territoire ZDZG
- Plan de communication de la stratégie territoriale ZDZG

2020

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'ÉLUS,

à la suite des élections municipales, et fort de la réussite de cette expérience. **Une centaine d'élus** référents « déchets et économie circulaire », compose le réseau à ce jour.

* Objectifs définis par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

** Le calcul du taux de valorisation n'intègre pas les inertes. Il ne peut donc pas être comparé aux taux de valorisation des rapports annuels précédents.

*** Selon le cadre général fixé par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, adopté en 2019. Hors Déchets Industriels Banals (DIB).

Les événements marquants



Janvier

LE SYNDICAT CENTRE HÉRAULT FÊTE SES 25 ANS

Le Syndicat Centre Hérault est né de l'union de trois Communautés de communes en 1998 qui lui ont confié la compétence « traitement des ordures ménagères » ainsi que la gestion du site d'enfouissement de Soumont, une ancienne décharge réhabilitée, et des déchèteries. En 2003, il construit sa plateforme de compostage pour pouvoir extraire les déchets alimentaires de l'enfouissement et les composter. Puis, il met en place des points tri de proximité sur

tout le territoire pour collecter le verre, le papier et les emballages. En déchèterie, les flux de déchets triés sont passés de quatre à plus d'une vingtaine en 25 ans. Par ailleurs, le Syndicat est engagé depuis 2009 dans différents programmes d'action pour la prévention des déchets. L'objectif pour les années à venir est de continuer de réduire l'enfouissement et de favoriser l'économie circulaire pour tous les déchets qui constituent une ressource.



LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE FÊTE SES 20 ANS

Les 3 Communautés de communes du Clermontais, du Lo-dévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault ont créé en 1998 le Syndicat Centre Hérault, une collectivité chargée de gérer le site d'enfouissement des déchets situé à Soumont. Un tiers des déchets enfouis sont des déchets alimentaires qui génèrent des jus (lixiviats) et des biogaz. Ils engendrent des coûts de traitement importants. Les élus ont impulsé une politique visant à réduire au maximum les déchets enfouis. Ainsi, en 2003, les Communautés de communes investissent pour collecter les déchets alimentaires des habitants (bacs verts), le Syndicat crée sa plateforme de compostage in-

dustrielle à Aspiran et le territoire devient précurseur sur le tri des déchets compostables. Aujourd'hui 3 000 tonnes de déchets alimentaires et 6 000 tonnes de végétaux sont compostés chaque année. Dans une démarche qualité, le Syndicat s'est investi afin que le compost produit soit certifié Amendement Sélectionné de Qualité Attestée et soit uti-

lisable en Agriculture Biologique. La plateforme possède, quant à elle, deux certifications de management pour la satisfaction client et la protection de l'environnement : ISO 9 001 et 14 001. Plusieurs produits sont proposés à la vente aux particuliers et professionnels : deux types de composts, de la terre criblée amendée et du bois de paillage.



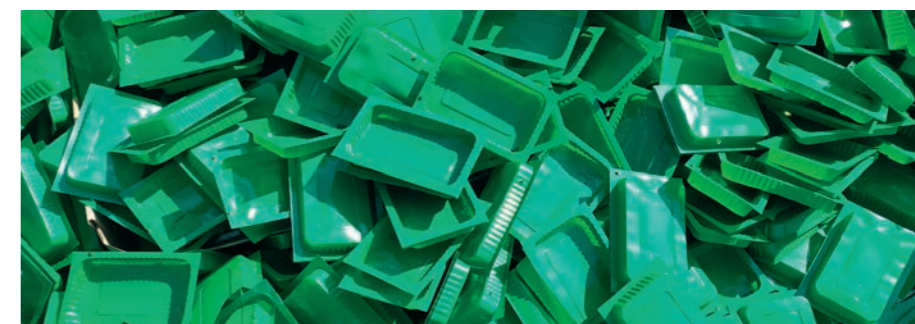
Février

FIN DE L'EXPÉRIMENTATION DES EMBALLAGES COMPOSTABLES BIOSOURCÉS SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE À ASPIRAN

Du 26 septembre 2022 au 1er février 2023, une expérimentation a eu lieu sur notre plateforme de compostage : « Projet minéral : Tester et valider les modes de valorisation organique des emballages alimentaires ». Pour piloter cette expérimentation : Mme Emmanuelle Gastaldi, Maître de conférences à l'Université de Montpellier, à l'origine du projet, avait pour objectif de tester et valider les modes de valorisation organique des emballages alimentaires compostables. Mme Sandra Domenek, Professeure à AgroParisTech et Directrice

de la Chaire CoPack, quant à elle, a revisité les concepts et systèmes d'emballages alimentaires compostables afin de développer des outils de conception, produits et procédés innovants écoresponsables. L'équipe du projet a introduit 323 kg d'emballages compostables biosourcés dans 40 tonnes de déchets alimentaires et de broyats de végétaux en décomposition. Il s'agissait de 48 % de sacs, 36 % de barquettes, 9 % de films et 7 % de capsules de café. Tous ressemblaient à s'y méprendre aux emballages en plastique traditionnels. L'équipe univer-

sitaire a réalisé cinq prélèvements sur ce lot avant de le passer à l'étape de criblage au 1er février 2023. Cette expérimentation s'est avérée très concluante puisque après la phase de criblage, 97 à 99 % de ces emballages ne sont plus présents. Elle « valide que la présence de matériaux compostables dans un lot de biodéchets mis à composter industriellement augmente le rendement de compostage et n'a aucun impact négatif sur la qualité agronomique, microbiologique et toxicologique du compost final obtenu. » (extrait de leur rapport d'expé-



Mars

LE COMITÉ TERRITORIAL : UN MOMENT D'ÉCHANGE ENTRE ACTEURS DU TERRITOIRE

Cette rencontre est un temps fort de mobilisation et d'échanges entre le Syndicat et ses partenaires : maires, élus référents, Communautés de communes, Pays Cœur d'Hérault, ADEME, chambres consulaires, Région, Département, associations et entreprises en lien avec le développement durable. Il permet de faire le bilan du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés) et de l'ensemble des actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets, menées dans l'année par le Syndicat et ses partenaires. Les sujets abordés étaient le ré-

emploi, les couches lavables, l'Écologie Industrielle et Territoriale, les badges d'accès en déchèteries, le nouveau schéma de collecte, la campagne BASIQUE ! sur le tri des déchets alimentaires, le nouveau centre de tri, la plateforme de compostage, la sensibilisation des scolaires et du grand

public, les éco-événements et l'éco-exemplarité. Les participants ont également pu profiter de témoignages d'acteurs du territoire : l'entreprise à but d'emploi L' Abeille Verte, la pâtisserie Aux 4 éléments, l'entreprise Granuléro et le festival Résurgences.



Avril

UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÉPOSE SES DÉCHETS ALIMENTAIRES SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

En 2023, la plateforme de compostage a accueilli les apports d'un autre territoire, en plus de celui du SICTOM Pézenas-Agde : celui du Grand Orb. En Le 5 avril 2023, la Com-

munauté de communes du Grand Orb a effectué son premier apport de déchets alimentaires sur la plateforme de compostage. En moyenne, elle dépose 380 kg par semaine de

déchets alimentaires pour un total de 15 tonnes en 2023. Ces apports font suite à l'installation de ses 34 points d'apports volontaires contrôlés destinés à la collecte de ces déchets.

DEUX NOUVELLES FILIÈRES EN DÉCHÈTERIE FINANCÉES PAR L'ÉCO-ORGANISME ECO-MAISON

Depuis avril 2023, en déchèterie, la collecte et le traitement des articles de bricolage et jardinage, ainsi que les jouets,

sont en partie financés par un éco-organisme agréé dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP),

c'est-à-dire par les éco-taxes payées au moment de l'achat de ces articles.

Mai

PARTICIPATION À LA FÊTE DE LA NATURE

La fête de la nature s'est déroulée du 24 au 29 mai. Le Syndicat Centre Hérault a participé à trois événements organisés sur la Vallée de l'Hérault à savoir :

- Mission protection de la nature à Montpeyroux le 27 mai où il a présenté les petites bêtes du compost ;
- Stand Zéro Déchet à Montarnaud le 27 mai où il a animé

plusieurs activités pour découvrir de nouvelles manières de consommer plus écoresponsables ;

- Stand Zéro Déchet à Aniane le 28 mai où il a réitéré les animations citées ci-dessus tout en proposant un sondage sur la sémantique des équipements de tri et des déchets aux habitants du territoire.



OEKOTRI NOTRE NOUVEAU CENTRE DE TRI A DÉMARRÉ SON ACTIVITÉ

Les sept collectivités compétentes dans la gestion des déchets dans l'Ouest et le Centre Hérault, ont créé ensemble un centre de tri nouvelle génération, situé à Saint-Thibéry, qui permet de trier tous les emballages et papiers d'un bassin de 500 000 habitants. Le Syndicat Centre Hérault en est copropriétaire par son adhésion à la Société Publique Locale OEKOMED avec les six autres collectivités (SICTOM Pézenas-Agde, Sète Agglopôle Méditerranée, Agglomération

Béziers Méditerranée, les Communautés de communes du Grand Orb, de La Domitienne et du Sud-Hérault). Ce nouvel équipement, fonctionne depuis le 2 mai 2023. Il a été inauguré le 29 novembre, en présence d'une délégation d'élus du Syndicat Centre Hérault composée du Président Monsieur Olivier Bernardi, ainsi que de Monsieur Jean-François Soto, Monsieur Daniel Valette, Madame Véronique Neil, Monsieur Daniel Fabre, Madame Martine Bonnet, Monsieur

Jean-Luc Requi, Madame Isabelle Silhol, Madame Sophie Costeau, Madame Danièle Joseph. En 2024, des visites seront organisées. Elles permettront de comprendre son fonctionnement et de découvrir l'importance des gestes de tri. A cet effet, la société Up to Tri a conçu un parcours pédagogique qui guidera la visite et permettra à chacun d'approfondir ses connaissances.



Juillet-août

DES HORAIRES D'ÉTÉ EN DÉCHÈTERIE

Les étés sont de plus en plus chauds avec de fréquentes canicules. En prévision des fortes chaleurs, le Syndicat Centre Hérault a décidé d'adapter les horaires des déchèteries pendant la période estivale pour protéger les usagers et les agents des déchèteries. Ces nouveaux horaires ont été mis en place du 4 juillet au 26 août 2023 en tenant compte des données de Météo France qui montrent l'importance de l'inertie ther-

mique du sol. En effet, lors de fortes chaleurs, avec la restitution de la chaleur emmagasinée par les voiries internes des sites, c'est entre 16h et 17h que se situent les températures les plus chaudes. Aussi, le SCH a avancé les horaires d'ouverture des sites pour éviter que les usagers et les agents ne se trouvent sur les sites à ce moment-là. L'heure d'ouverture du matin a été avancée également pour profiter de plus de fraîcheur. En raison d'une

alerte rouge canicule, les mercredi 23 et jeudi 24 août, les déchèteries ont été ouvertes uniquement de 7h à 12h, à l'exception de la déchèterie de Montpeyroux qui a dû être fermée pour la journée.



Août

UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Patrice Germain a rejoint le Syndicat Centre Hérault le 28 août 2023, en qualité de Directeur Général des Services (DGS). Pour rappel, depuis le départ de Renaud Piquemal

en janvier 2022, une gouvernance sous forme de directoire avait été mise en place dans l'attente du recrutement de son successeur.



SITE D'ENFOUISSEMENT DE SOUMONT (ISDND) : CHANTIER DE COUVERTURE

Une couverture définitive a été installée sur deux casiers de l'ISDND dans lesquels sont enfouis les ordures ménagères. Il s'agit du casier aval terminé et une partie du casier ouest actuellement exploité. Le chantier a consisté à installer une couche d'étanchéité au-dessus des ordures ménagères

pour les isoler, puis un géotextile drainant. Le tout a été recouvert de 80 cm de terre puis végétalisé. Ce procédé de couverture réduit la production de lixiviats (jus de déchets) et améliore le captage des biogaz via un réseau de captage (puits et drains) déjà présent sur l'intégralité du site,

tout en redonnant une place à la végétation. Le chantier s'est terminé fin novembre 2023.

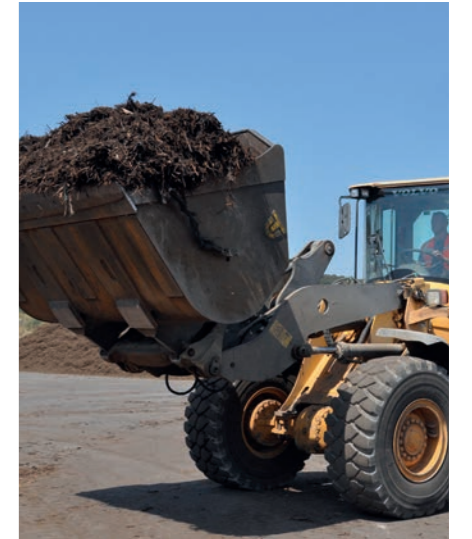


Septembre-octobre

DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AGRÈMENT SANITAIRE POUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Le Syndicat Centre Hérault a déposé son dossier de demande d'agrément sanitaire qui est devenu obligatoire pour le traitement des sous-produits animaux. Les déchets alimentaires doivent être compostés avec des mesures particulières. Afin de l'obtenir, de nouveaux aménagements ont été réalisés sur la plateforme qui permettent d'éviter toute contamination croisée sur le site, en évitant le contact entre les déchets compos-

tables frais, les véhicules en circulation et les autres lots en cours de compostage. Les casiers ont ainsi été déplacés à proximité des bassins pour que l'écoulement des jus ne traverse pas la plateforme. Une piste d'accès a été créée afin que le vidage des déchets alimentaires et des végétaux se fasse à l'arrière, via un quai surélevé. Ainsi, les camions ne pénètrent plus sur l'installation. Les agents ont été formés aux règles d'hygiène.



Novembre

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE COLLECTE

Le Syndicat Centre Hérault et les trois Communautés de communes ont déployé la première phase du nouveau service de collecte des déchets (voir page 8). Les communes concernées sont Bélarga, Campagnan, Le Pouget, Plaisan, Popian, Pouzols, Puilacher, St-Bauzille-de-la-Sylve, St-Pargoire, Tressan, Vendémian et Fontès (depuis le 1er novembre 2023). Chaque commune a fait l'objet d'un travail préparatoire avec les élus de la commune, la communauté de communes et le Syndicat. Dans chaque com-

mune, avant le démarrage de cette nouvelle organisation, une réunion publique a été organisée pour l'expliquer et répondre aux questions des habitants. Les foyers ont été rencontrés, informés des nouveautés, et ont reçu, selon leur lieu d'habitation, un badge d'accès pour les points tri de proximité ou un bac jaune pour le tri des emballages et papiers. La collecte du bac jaune a démarré la semaine du 4 décembre sur la Vallée de l'Hérault.



Novembre

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD) : UN STAND SUR LE NOËL SANS EMBALLAGE

La SERD s'est déroulée du 18 au 26 novembre. Organisée par l'ADEME, elle avait cette année pour objectif de sensibiliser à la sobriété avant le recyclage des emballages. Dans le cadre de cette semaine, le Syndicat Centre Hérault a mené une animation de sensibilisation sur les marchés de Lodève (18 novembre) et Clermont l'Hérault (22 no-

vembre) ainsi que sur la Foire de Gignac (25 novembre) avec comme thématique « Noël sans emballage ». Pour éviter que la magie de Noël ne rime avec déchets, gaspillage et surconsommation, le Syndicat Centre Hérault est allé à la rencontre de ses habitants pour leurs présenter des alternatives plus éco-responsables.



Décembre

CAMPAGNE : « NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES VONT DANS LE BAC VERT ! »

Depuis 20 ans, les habitants du Centre Hérault sont équipés de bacs verts afin de trier leurs déchets alimentaires qui sont collectés et transformés en compost sur la plateforme de compostage à Aspiran géré par le Syndicat Centre Hérault. Pourtant, de nombreux

foyers continuent à les jeter dans la poubelle grise, ce qui n'est plus acceptable d'autant plus que cela devient obligatoire de les trier au niveau national à partir du 1er janvier 2024. Le Syndicat Centre Hérault a cette année encore réalisé une campagne pour

sensibiliser au tri des déchets alimentaires. Elle était présente d'octobre 2023 à janvier 2024 sur les réseaux sociaux, et en décembre 2023 dans plusieurs média : radio, presse et affichage.



Les indicateurs techniques La prévention



La prévention

LE SYNDICAT CENTRE HÉRAULT A MENÉ TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DES ACTIONS DE PRÉVENTION AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PUBLICS DU TERRITOIRE.



2 rencontres organisées
avec les élus du territoire



24 aires
de compostage partagé



34 visites
des équipements techniques
du Syndicat Centre Hérault



1 509 élèves sensibilisés
41 interventions en classe



Facebook
961 abonnés
100 015 personnes touchées



9 stands



19 968 gobelets
prêtés aux organisateurs
d'évènements sur le territoire



7 kits de couches lavables
prêtés à des familles
du territoire



Instagram
523 abonnés
10 200 personnes touchées



LinkedIn
123 abonnés

94 %

= INDICE DE RÉDUCTION

des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010



L'indice de réduction a diminué par rapport à l'année précédente. Ceci est principalement dû à une diminution des déchets collectés en déchèterie classique.



L'indice est calculé à partir de quantité de Déchets Ménagers et Assimilés produits par habitant, en fonction de la population municipale.

$$\text{Indice} = \frac{\text{Quantités de DMA/hab. 2023} \times 100}{\text{Quantités de DMA/hab. 2010}}$$



syndicat-centre-herault.org
communication@syndicat-centre-herault.org



Syndicat Centre Hérault – officiel



syndicatcentreherault



Syndicat Centre Hérault - Officiel

Nous rencontrer sur nos stands

Le magazine du SCH : Esprit Zéro Déchet



Les indicateurs techniques

La collecte

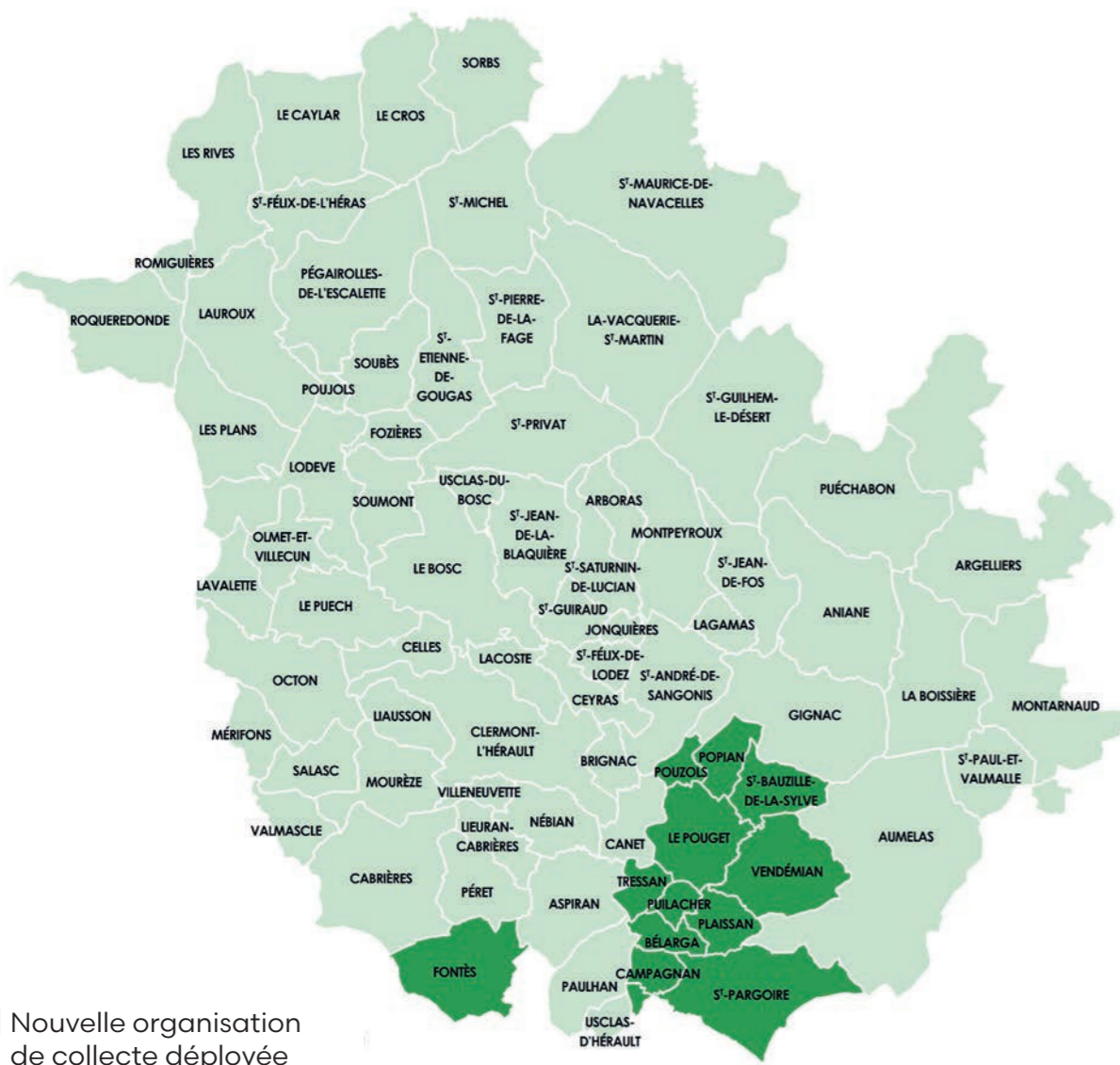


Les points tri de proximité



LES ÉQUIPEMENTS

La carte ci-après présente les communes sur lesquelles **la nouvelle organisation de collecte** a été déployée en 2023 (voir P8). Les centres-bourg de ces communes ont une collecte uniquement en point tri de proximité pour tous les flux de déchets (emballages et papiers, verre, ordures ménagères et déchets alimentaires). Les habitants des zones pavillonnaires ont été équipés d'un bac jaune. Le déploiement sur les autres communes sera effectif d'ici 2025.



- Nouvelle organisation de collecte déployée
- En attente de déploiement

404
POINTS TRI
DE PROXIMITÉ

1 pour
207 hab.

1 429
COLONNES
AU TOTAL

906
COLONNES
EMBALLAGES
ET PAPIERS

1 pour
92 hab.

Collecte 1 à 2 fois
par semaine
selon vitesse
de remplissage

432
COLONNES
EMBALLAGES
EN VERRE

1 pour
194 hab.

Collecte 1 fois
tous les 15 jours
sauf cas
particuliers

91
COLONNES
À ORDURES
MÉNAGÈRES

1 pour
213 hab.

Collecte 1 fois
par semaine

50
COLONNES
À TEXTILES
ET CHAUSSURES

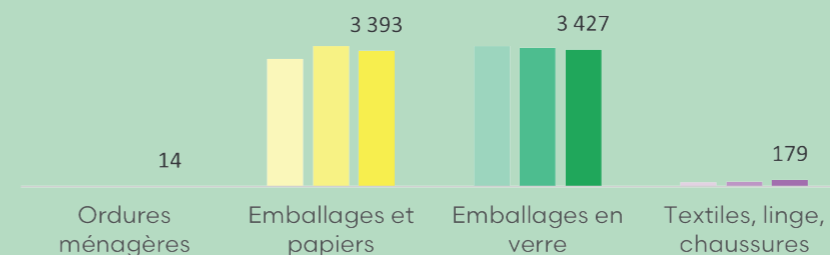
1 pour
1 849 hab.

Collecte 1 à 2 fois
par semaine
(convention Philtex)



EN PÉRIODE ESTIVALE : avec l'augmentation de la population liée à la fréquentation touristique, la collecte des points tri est adaptée au besoin, en fonction des colonnes, afin d'anticiper leurs niveaux de remplissage tout en optimisant l'organisation logistique du service.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES EN POINT TRI DE 2021 À 2023 (EN TONNES)



Le nouveau service de collecte a été mis en place dans 13 communes du territoire à partir de novembre 2023 (voir P8). Dans ce cadre, les points tri de proximité des centres-bourg ont été dotés de colonnes à ordures ménagères qui sont collectées par le Syndicat Centre Hérault.

La collecte en mélange des **Emballages et du Papier** (EMRP) a fait l'objet d'une

légère baisse en 2023. Elle est passée de **42,7 kg/habitant en 2022 à 40,5 kg/hab. en 2023**. Novembre 2023 marque aussi **l'arrivée des bacs jaunes** sur le territoire pour 13 communes sur 76. Si on cumule la collecte en point tri et celle en bac jaune, on obtient une **légère hausse de +1,5 %** avec au total **43 kg/habitant**.

Pour ce qui est du **verre**, depuis 2021 les quantités collectées **baissent** d'1 kg/hab., chaque année. En effet,



7 013 t
DE DÉCHETS COLLECTÉS

en point tri de proximité
soit 83,7 kg / habitant

elles sont passées de **41,7 kg/hab. en 2022 à 40,9 kg/hab. en 2023**.

Enfin, les quantités de **Textile Linge et Chaussures** (TLC) collectées sur le territoire par Philtex en 2023 (**2,1 kg/hab.**) ont augmenté de **+25,4 %** par rapport à 2022.

Au total, sur la collecte des points tri de proximité, on observe une légère **baisse de -2,1 % par rapport à 2022**.

Les déchèteries classiques

LES DÉCHETS ACCEPTÉS PAR ÉQUIPEMENT

1 DÉCHÈTERIE pour 9 306 hab.	Aspiran	Gignac	Lodève	Monpeyroux	Le Caylar	Octon
	Montarnaud	Clermont l'Hérault	Le Pouget			
Cartons	•	•	•	•	•	•
Bois non traité	•	•	•	•	•	•
Bois traité	•	•	•	•	•	•
Métaux	•	•	•	•	•	•
Végétaux	•	•	•	•	•	•
Non recyclables	•	•	•	•	•	•
Piles	•	•	•	•	•	•
Mobilier usagé	•	•	•	•	•	•
Plâtre	•	•	•	•	•	•
Déchets d'équipement électriques et électroniques	•	•	•	•	•	
Inertes	•	•	•	•	•	
Produits chimiques (déchets dangereux)	•	•	•	•	•	
Objets réemployables	•	•	•			
Textiles	•	•	•			
Polystyrène	•	•				
Articles de sport et loisirs	•			•		

OÙ DÉPOSER LES DÉCHETS REFUSÉS

Médicaments inutilisés ou périmés : chez les pharmaciens (Cyclamed)

Bouteilles de gaz et pneus : retour revendeur

DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) : www.dasri.fr

Déchets chimiques professionnels et produits phytosanitaires : voir distributeurs

Amiante : professionnels spécialisés. Particuliers : contactez-nous au 04 67 88 18 46.

1 POINT TRI DE PROXIMITÉ DANS TOUTES LES DÉCHÈTERIES



Sauf pour la déchèterie d'Octon et de Clermont l'Hérault

ACCÈS

Accès interdit aux véhicules de plus de 2 mètres de hauteur. Depuis octobre 2017, les véhicules de plus de 2 m doivent se rendre en déchèterie gros véhicules (service payant au poids), sauf dans les déchèteries de Lodève, Le Caylar, Montpeyroux et Octon.

Depuis novembre 2022, **l'accès se fait par badge avec 26 passages gratuits par foyer**, après la création d'un compte usager sur : syndicat-centre-herault.org

13 000 comptes usagers créés

178 804 visites, soit une moyenne de 14 apports par foyer

94 kg de déchets par visite en moyenne



En 2023, la fréquentation a diminué de 79,4 % par rapport à 2022. Cette baisse s'explique par la mise en place en novembre 2022 de l'accès par badge réservé aux seuls habitants du territoire avec 26 passages gratuits par an et par foyer. Les usagers sont venus moins souvent mais avec un chargement plus important (avec 30 kg de plus qu'en 2022). De plus, les professionnels du BTP sont orientés vers d'autres déchèteries.

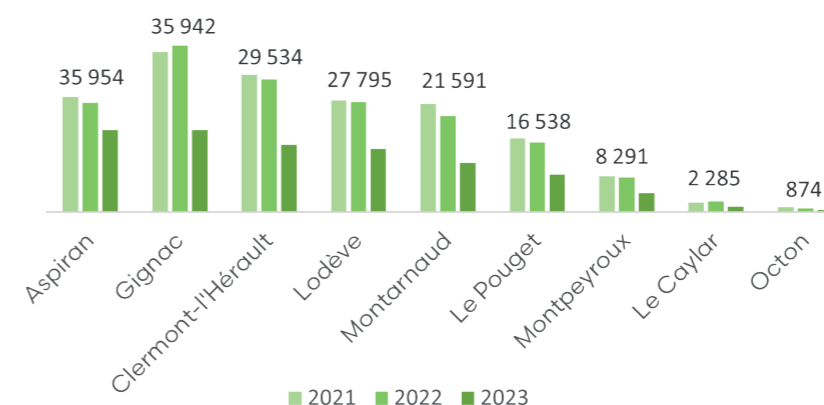
JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Hors horaires d'été

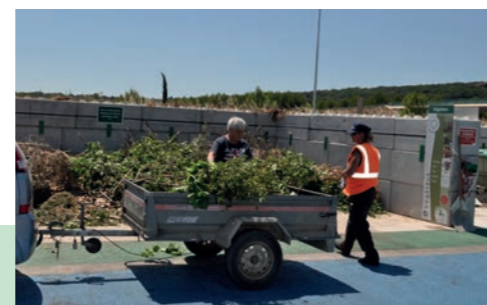
Matin : 9h à 12h Après-midi : 14h à 17h15	Mar	Merc	Jeu	Vend	Sam
	Aspiran Montarnaud Gignac Clermont l'Hérault Lodève Le Pouget	•	•	•	•
Monpeyroux	•	•	•	•	•
Le Caylar	•		•		•
Octon		•		•	

Fermeture de toutes les déchèteries : les dimanches, lundis et jours fériés.

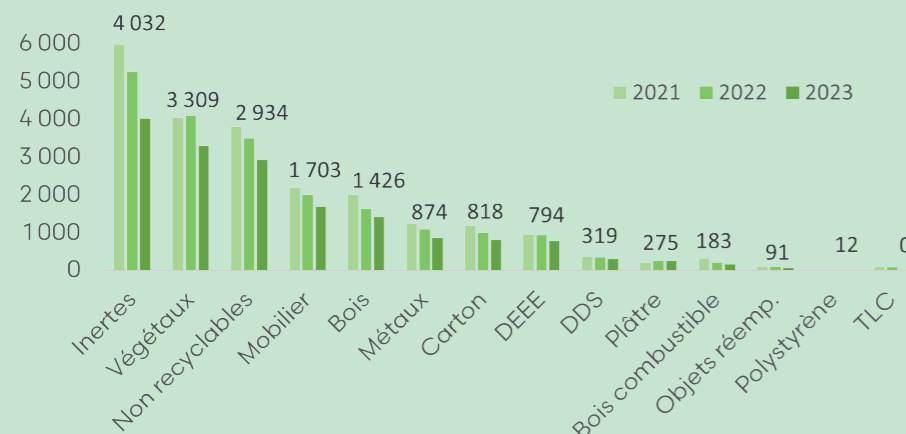
ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION (NOMBRE DE VISITEURS EN 2023)



Les déchèteries classiques



ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES (TONNES)



16 769 t
DE DÉCHETS COLLECTÉS
 en déchèterie
 soit 94 kg / visite



En 2023, la quantité de déchets collectés en déchèteries classiques a diminué de 23 % par rapport à 2022 puisqu'elle est passée de 22 519 t à 16 769 t. Grâce au badge, il y a moins d'usagers hors territoire et les professionnels du bâtiment sont désormais orientés vers d'autres filières.



Les déchets ménagers et assimilés

SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de déchets collectés sur le territoire, en tonnes et en kg/habitant.



En ce qui concerne la collecte en porte-à-porte effectuée par les Communautés de communes, on remarque que les quantités d'ordures ménagères et de déchets alimentaires produites par habitant continuent à diminuer. **C'est -12,2 % de déchets alimentaires collectés.**

La collecte des emballages et papier ainsi que du verre continuent à baisser légèrement.

Enfin, si on considère l'ensemble des déchets produits sur le territoire, on remarque que les quantités globales collectées continuent également de diminuer. Ce phénomène s'observe au niveau national.

	Quantités collectées en tonnes			Quantités collectées en kg/hab.		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Population	82 148	83 220	83 758	82 148	83 220	83 758
Porte à porte						
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	16 895	16 534	15 856	206	199	189 ✓
Déchets alimentaires	3 000	2 903	2 588	37	35	31
Emballages et papiers	/	/	214	/	/	3
Total collecté par les Com. de communes	19 896	19 437	18 657	242	234	223
Points tri						
OMR	/	/	14	/	/	0,16
Emballages Ménagers Recyclables et papiers	3 184	3 553	3 393	39	43	40
Verre	3 523	3 471	3 427	43	42	41
Textile Linge Chaussures	117	134	179	1,4	1,6	2,1
Total points tri	7 024	7 158	7 013	83,4	86,6	83,7 ↗
Déchèteries classiques*						
Non recyclables	3 808	3 507	2 934	46	42	35
Inertes	5 985	5 258	4 032	73	63	48
Végétaux	4 047	4 106	3 309	49	49	39
Bois	2 009	1 635	1 426	24	20	17
Mobilier usagé	2 190	2 008	1 703	27	24	20
Métaux	1 262	1 100	874	15	13	10
Carton	1 193	1 015	818	15	12	10
DEEE	963	945	794	12	11	9
DDS	384	356	319	5	4	4
Bois combustible	337	218	183	4	3	2
Plâtre	227	268	275	3	3	3
Textile	113	107	Inconnu	1	1	Inconnu
Polystyrène	13	12	12	/	/	0,14
Total déchèteries et points tri (collecté par le SCH)	29 465	27 803	23 692	359	334	284 ✓
Autre						
Déchets municipaux	738	753	741	9	9	9
Total des déchets collectés sur le territoire	50 099	47 993	43 181	610	575	514

*Les tonnages collectés en déchèteries incluent la population de Fontès depuis le 1er janvier 2023. Pour les autres tonnages, Fontès n'est pas comptabilisé.

La déchèterie professionnelle d'Aspiran

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- ▶ Non recyclables
- ▶ Inertes
- ▶ Végétaux
- ▶ Métaux
- ▶ Cartons
- ▶ Bois
- ▶ Bois combustible
- ▶ Mobilier usagé
- ▶ Polystyrène
- ▶ Plâtre
- ▶ Verre plat



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
Matin : 9h à 12h
Après-midi : 14h à 17h



OÙ DÉPOSER LES DÉCHETS REFUSÉS ?

Amiante et bois avec traitement dangereux :

- ▶ entreprises spécialisées

Emballages de produits phytosanitaires, pneumatiques, huiles, produits chimiques, électriques, DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) et médicaments :

- ▶ chez les revendeurs

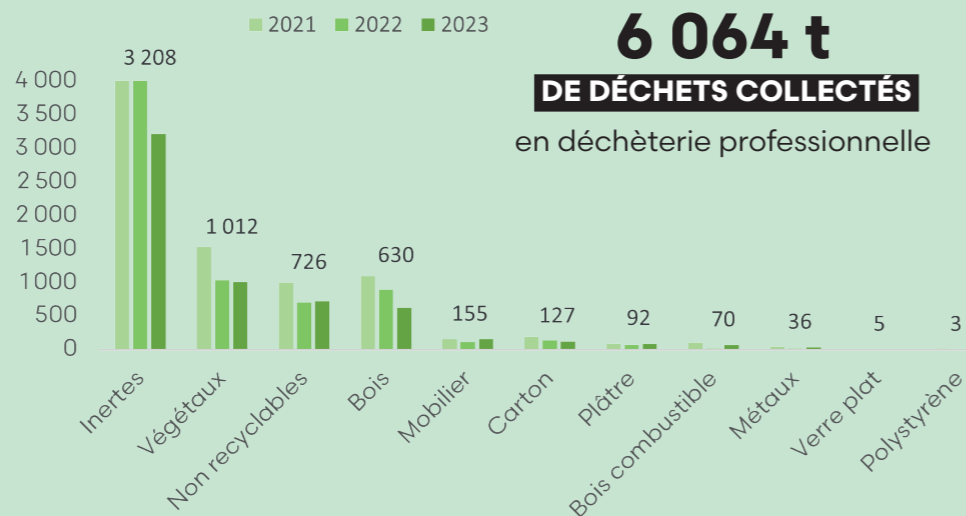
FONCTIONNEMENT

1. **Accueil, identification :**
Ouverture d'un compte obligatoire dès le 1er apport
2. **Pesée du véhicule à plein** et contrôle des déchets
3. **Dépotage des déchets au sol ou en benne**
4. **Pesée du véhicule à vide sur le pont bascule**
Poids minimum pris en compte : 20 kg
5. **Facturation en fin de mois**

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE (TONNES)



Entre 2022 et 2023, les quantités collectées en déchèterie professionnelle ont diminué de 34,4 %. En effet, elles sont passées de 8 152 à 6 064 tonnes, avec une réduction de 60,4 % des inertes collectés. Cette forte diminution, déjà constatée en 2022, s'explique par le transfert de la déchèterie gros véhicules de Saint-André-de-Sangonis vers un opérateur privé, dont les tonnages ne sont plus comptabilisés avec ceux gérés par le Syndicat Centre Hérault.



6 064 t

DE DÉCHETS COLLECTÉS

en déchèterie professionnelle

Les services payants aux professionnels



LA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE ↓

La déchèterie professionnelle située à Aspiran et gérée par le Syndicat Centre Hérault est conçue pour accueillir les déchets d'activités. Elle est en capacité d'accueillir les véhicules supérieurs à 2 m. Les professionnels peuvent déposer leurs déchets dans cette déchèterie, ainsi que dans d'autres exutoires gérés par des entreprises privées.

Le service est payant au poids selon la nature des déchets déposés. L'utilisateur doit ouvrir un compte dès son 1^{er} apport.



COLLECTE DES EMBALLAGES, DES PAPIERS ET DU VERRE

Les professionnels peuvent demander une collecte spécifique en colonnes de ces flux, avec un paiement du service et un conventionnement.

LES DÉCHÈTERIES CLASSIQUES ↑

Conçues pour les particuliers, elles sont également accessibles aux professionnels, (hors professionnels du bâtiment depuis novembre 2022) avec un véhicule inférieur à 2 m de hauteur* et moins de 3,5 t, sous certaines conditions.

Le service est payant au forfait par passage. Le professionnel doit faire une demande de badge auprès du service collecte via un formulaire internet, avant son 1^{er} apport.

* A l'exception des déchèteries de Lodève, le Caylar, Montpeyroux et Octon qui peuvent accueillir les véhicules de plus de 2 m de hauteur.



ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

Les professionnels peuvent bénéficier du service de collecte assuré par les Communautés de Communes, sous certaines conditions (limitation du volume des bacs à ordures ménagères, facturation le cas échéant et respect des consignes de tri appliquées aux particuliers). La dotation en bacs est définie par les Communautés de communes.

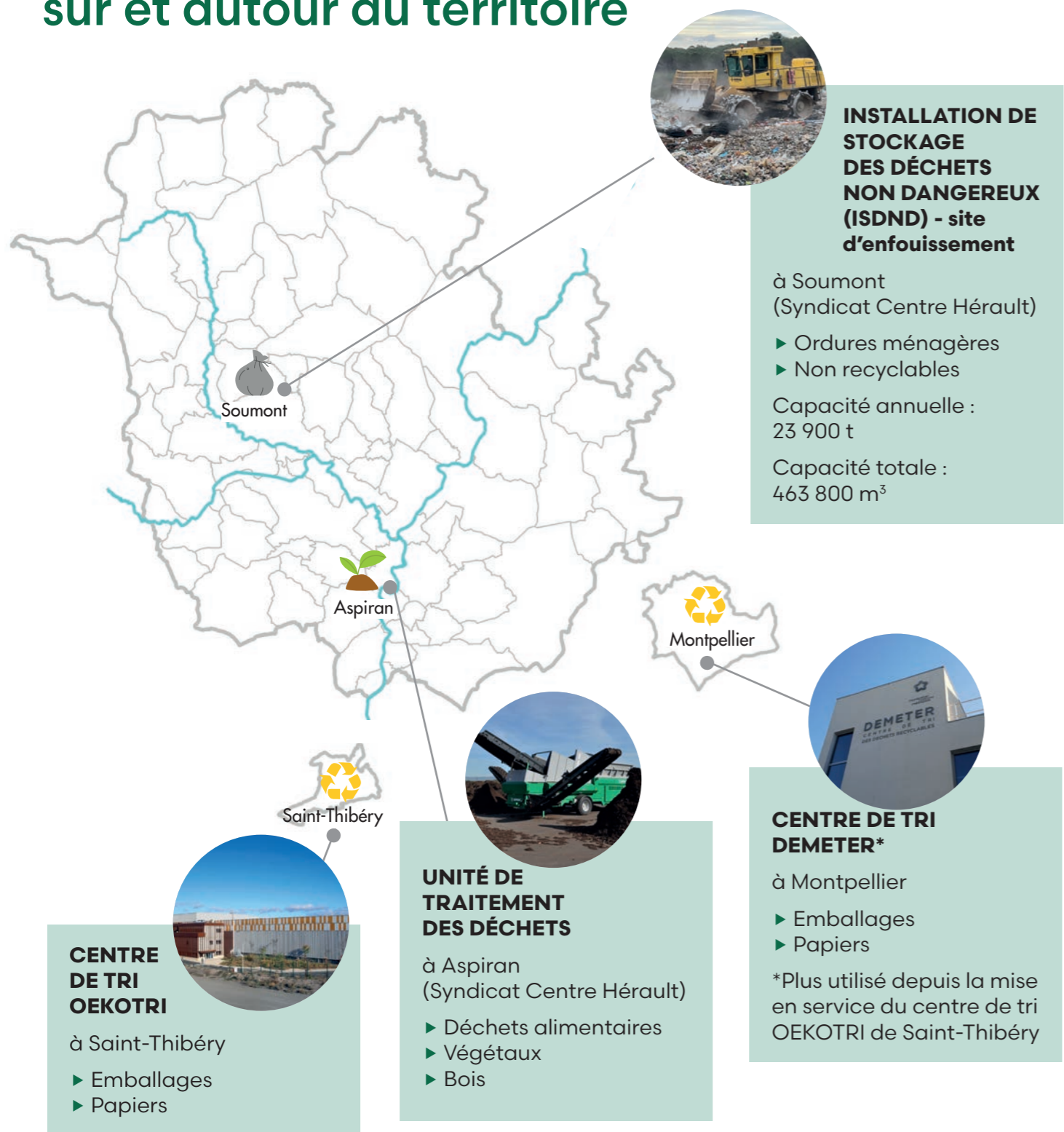


Les indicateurs techniques

Le traitement



Les installations de tri et de traitement, sur et autour du territoire



La nature des principaux traitements

	RÉEMPLOI	COMPOSTAGE	VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	CONCASSAGE	ENFOUISSEMENT
Porte à porte ou point tri de proximité	Ordures Ménagères Résiduelles					•
	Déchets alimentaires		•			
	Emballages Ménagers Recyclables et papiers			• (refus de tri)		
	Verre			•		
	Textile Linge Chaussures	•		•	•	
Déchèteries	Objets réemployables	•				
	Non recyclables					•
	Inertes			•		•
	Végétaux		•	•		
	Bois			•		
	Mobilier usagé			•		
	Métaux			•		
	Carton			•		
	DEEE			•		
	DDS			•		
	Bois combustible				•	
	Plâtre			•		
	Textile Linge Chaussures	•		•	•	
	Polystyrène			•		
	Verre plat			•		
Autres	Déchets municipaux					•
	Déchets industriels banals					•

Le taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA) et des déchets de la déchèterie professionnelle

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DMA ET DÉCHETS PROFESSIONNELS VALORISÉS ET NON VALORISÉS DEPUIS 2021 (TONNES)



28 567 t
DE DÉCHETS VALORISÉS

DMA + déchets des professionnels

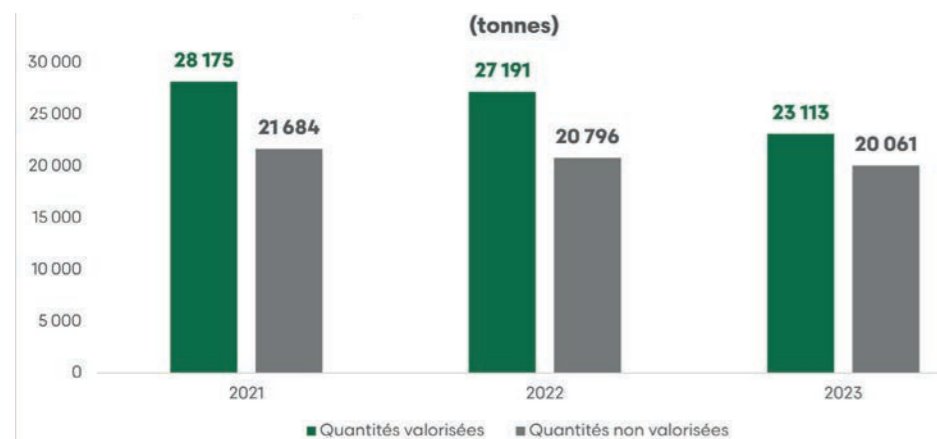
57,1 %
TAUX GLOBAL DE VALORISATION

DMA + déchets des professionnels



La diminution du taux de valorisation par rapport à 2021 s'explique principalement par le transfert de la déchèterie professionnelle de Saint-André-de-Sanjonis. Si l'on ne considère que les DMA, le taux de valorisation est de 53,5 % en 2021.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DMA VALORISÉS ET NON VALORISÉS DEPUIS 2021 (TONNES)



Depuis 2018, le calcul du taux de valorisation intègre les inertes. Il ne peut donc pas être comparé aux taux de valorisation des rapports annuels antérieurs à 2018.

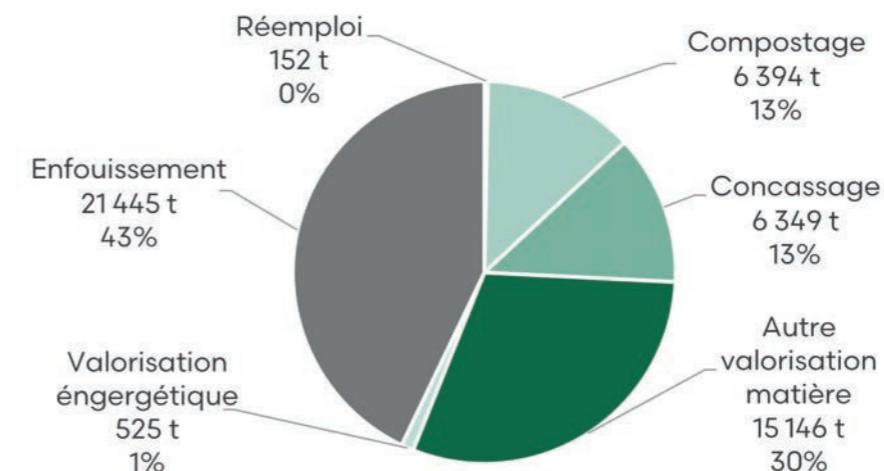
53,5 %
TAUX GLOBAL DE VALORISATION

DMA



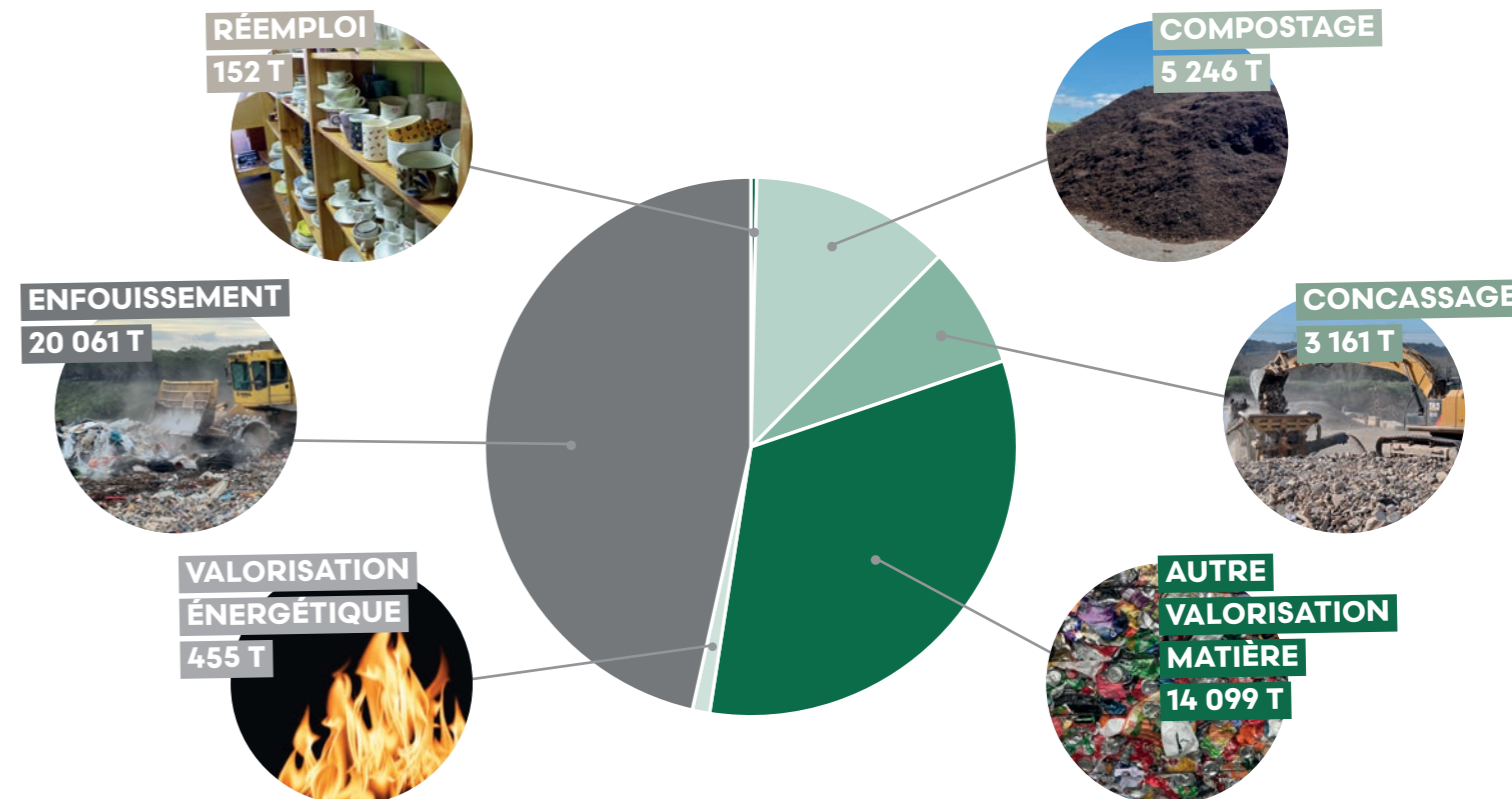
En 2023, la diminution des quantités de déchets valorisés s'explique par une baisse des déchets alimentaires et des déchets des déchèteries collectés.

Répartition des différents modes de traitement (DMA et déchets professionnels)



En 2023, environ un tiers des déchets du Syndicat Centre Hérault est valorisé par recyclage matière et 13 % par concassage (recyclage des inertes). Le compostage des déchets alimentaires et des végétaux représente quant-à-lui 13 % du traitement. Pour ce qui est de la valorisation énergétique, elle est très faible puisqu'elle ne concerne que le bois non traité et les refus de tri des emballages et papiers et textiles. Enfin, 43 % des tonnages de déchets collectés sont partis à l'enfouissement.

Répartition des différents modes de traitement (DMA)



La valorisation organique par compostage

LA NATURE DES MATIÈRES PREMIÈRES

- ▶ Déchets alimentaires collectés en porte-à-porte ou en colonne dans les points tri de proximité
- ▶ Végétaux collectés en déchèterie

LE PROCESSUS DE COMPOSTAGE

- ▶ Réception et contrôle des apports
- ▶ Broyage des végétaux
- ▶ Mélange mécanique des déchets alimentaires et du broyat de végétaux (dans le cas du compost croissance)
- ▶ Stockage en casier pendant la phase active avec des contrôles réguliers :
 - Contrôle humidité / arrosage
 - Contrôle température / aération par retournement
 - Profils des températures (a minima 65°C pendant 3 jours ou 60°C pendant 7 jours ou 55°C pendant 14 jours)
 - Test de maturité (Rottegrad) / passage en phase de maturation
- ▶ Mise en andain pendant la phase de maturation
 - Contrôle humidité / arrosage
 - Test de criblage
- ▶ Mise en andain d'affinage
 - Analyse complète des lots (chimique, biochimique, biologique)
 - Test de phytotoxicité (test cresson)

LES PRODUITS ET SERVICES

Depuis 2006, le compost du SCH est certifié « Matière fertilisante utilisable en Agriculture Biologique » et depuis 2015, il est labellisé ASQA (Amendement Sélectionné de Qualité Attestée).

3 types de produits conformes NFU 44051 sont à la vente :

- ▶ Le compost « structurant » issu des végétaux collectés en déchèterie ;
- ▶ Le compost « croissance » issu de la collecte des déchets alimentaires et des végétaux collectés en déchèteries ;
- ▶ Le bois de paillage.

LES HORAIRES

Dépôts de végétaux et déchets alimentaires à partir de :

- 6h pour le SCH
- 7h pour les Communautés de communes
- 9h pour les particuliers et les professionnels

Toute la journée, vente de compost et bois de paillage avec chargement manuel en libre service ou chargement mécanique de 9h à 12h et de 14h à 17h (sur réserve de disponibilité des produits).



3 191 t
COMMERCIALISÉS

2 589 t LIVRÉS

272 TRAJETS

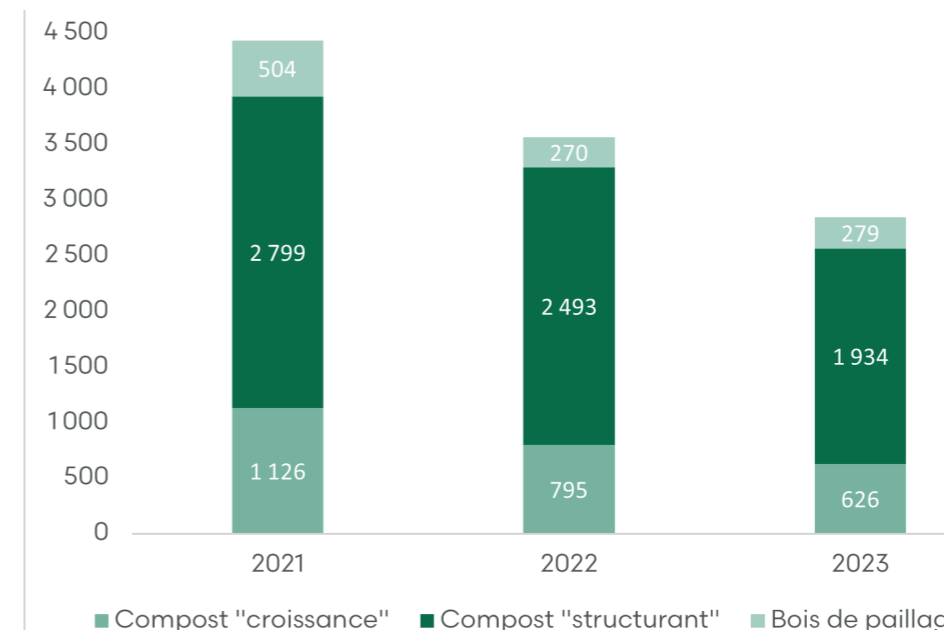


Au 1^{er} janvier 2024 la collecte séparée des biodéchets au niveau national est obligatoire.

C'est déjà le cas depuis plus de 20 ans sur le territoire du Syndicat Centre Hérault.

	2021	2022	2023
Déchets alimentaires du territoire	3 000 t	2 903 t	2 588 t
Végétaux du territoire	5 573 t	5 137 t	4 457 t
Total des déchets du territoire	8 574 t	8 040 t	7 045 t
Déchets alimentaires du SICTOM de Pézenas	197 t	187 t	287 t
Déchets alimentaires de la Com. des communes du Grand Orb	0 t	0 t	49 t
Total des déchets compostés sur la plateforme	8 770 t	8 227 t	7 381 t
Refus de criblage	666 t	714 t	651 t
Rendement de la plateforme	50 %	43 %	43 %

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE PRODUITS VENDUES (EN TONNE)



642 CLIENTS

237 ACHATS

178 VENTES LIVRÉES

dans un rayon de 20 km



En 2023, les apports de déchets alimentaires et de végétaux diminuent à l'instar de 2022. Les quantités de produits vendues ont diminué proportionnellement. On observe ainsi une diminution de 25 % en 2023. Toute la production est vendue.

La valorisation matière des inertes

LA NATURE DES MATIÈRES PREMIÈRES

Inertes issus de la déchèterie professionnelle à Aspiran.

LA DESTINATION DES INERTES

- ▶ Site de production de granulats
- ▶ ISDND (couverture et besoins d'exploitation)

LES PRODUITS ET SERVICES

Les produits sont adaptés aux besoins des professionnels des travaux publics, des voiries et réseaux divers, des paysagistes, ainsi que des particuliers pour la réalisation des chemins, murs de soutènement, canalisations, piscines, plantations, etc.

En 2023, ces inertes sont transformés en 4 produits commercialisés :

- ▶ un tout-venant de calibre 0/31,5 ;
- ▶ de la terre ;
- ▶ de la terre végétale.
- ▶ de la terre criblée amendée

Un service de livraison est proposé aux professionnels et aux particuliers à partir de 10 tonnes.

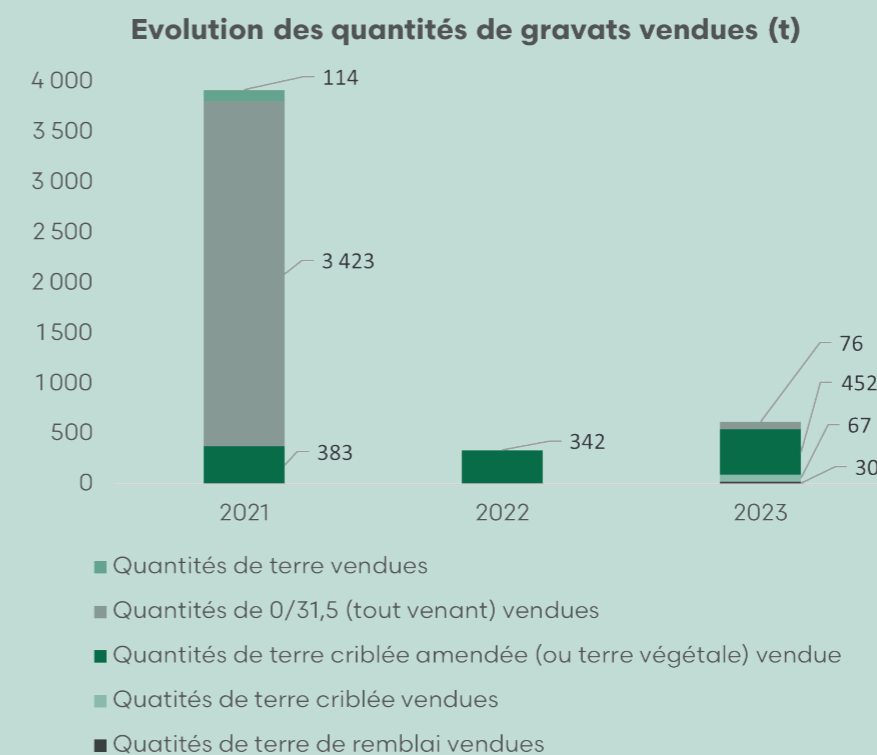
En 2023, 870 t d'inertes collectés en déchèterie ont été acheminés sur l'ISDND pour servir de matériaux de couverture. 3 161 t d'inertes, également collectés en déchèterie, ont été valorisés par VMITP Rouvier. Enfin, 3 188 t d'inertes ont été concassés dans le cadre d'un marché de prestation, 20 t de refus de tri sont issus de cette opération.

En 2023, la vente des produits issus du concassage des inertes a diminué. Cela s'explique par l'arrêt de la gestion de la déchèterie gros véhicules de St-André-de-Sangonis et par l'arrêt de vente des inertes au 28 février 2022 (essentiellement du 31,5 recyclé) afin d'éviter la concurrence avec d'autres opérateurs.

625 t
COMMERCIALISÉS



ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE PRODUITS VENDUES (EN TONNE)



En 2021, les quantités vendues étaient largement supérieures aux deux dernières années. Et pour cause en 2022, un entrepreneur privé s'est installé sur le territoire. Afin de favoriser le tissu économique local et de ne pas faire de concurrence déloyale, le Syndicat a arrêté de vendre ses produits. En 2023, on remarque une légère reprise due au fait que l'initiative privée n'a pas pu se développer. Le Syndicat s'est retrouvé avec un stock important de dépôts dans sa déchèterie professionnelle et s'est retrouvé contraint de reprendre les ventes.

Le recyclage des matières

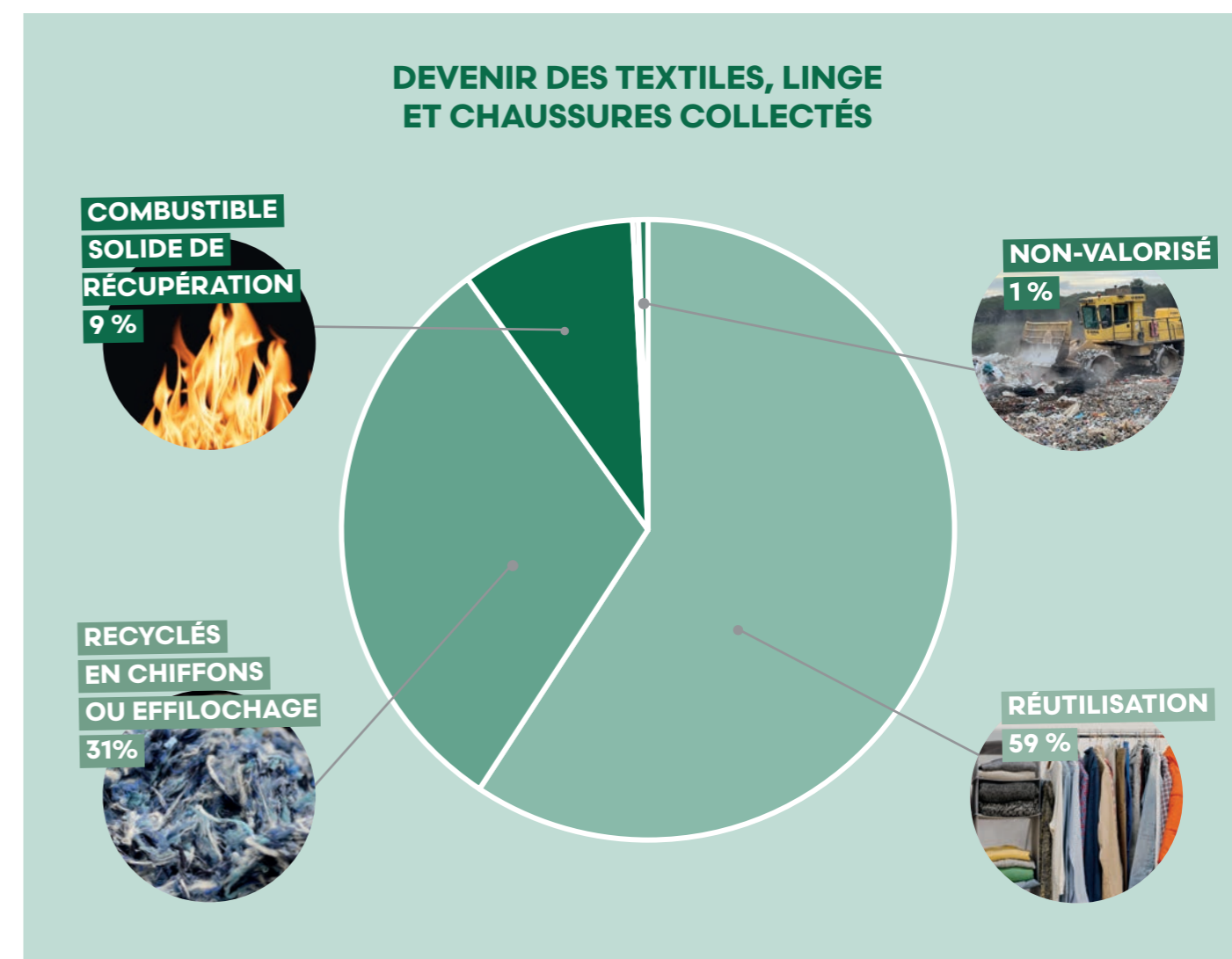
	ÉCO-ORGANISME PARTENAIRE	CENTRE DE TRI CONDITIONNEMENT	REPRENEUR OU CENTRE DE TRAITEMENT	DEVENIR
Emballages Ménagers Recyclables et papiers	Citeo	Oekotri	Revipac, Arcelor, Régeal, Affimet, Valorplast, Nicollin, Citeo, Pyral	Emballages, objets en matières recyclées et papier recyclé
Verre	Citeo	OI Manufacturing	OI Manufacturing	Emballages en verre
Textile Linge Chaussures	Refashion	Le Relais / Philtex et Recycling	Le Relais / Philtex et Recycling	Réemploi, chiffons, rembourrage, isolants
Carton	Citeo	La Feuille d'érable	Revipac	Fibres de carton
Déchets d'équipement électrique et électronique	Ecologic	Triade, filiale de Véolia		Automobile, poutrelles métalliques, câbles en cuivre...
Piles	Screlec			Piles, batteries, tuyaux de cuivre, pièces auto...
Lampes et néon	Recylum	Paprec	Paprec	Cadres de vélos, nouveaux tubes fluorescents
Déchets chimiques ménagers (dangereux)	Eco-DDS (sauf produits hors champ)	Triadis	Triadis	Huile de moteur, combustibles, traitement en centres spécialisés
Mobilier usagé	Eco-maison		Réseaux de repreneurs Eco-maison	Panneaux de particules (bois), tuyaux (plastique), panneaux acoustiques et thermiques, literie (matelas)...
Bois traité			Paprec	Plaques de bois aggloméré
Métaux			GDE	Métaux recyclés
Polystyrène			Valorplast (Espagne)	Isolation, emballages
Plâtre			Recygypse	Industrie plâtrière, cimenterie, activité agricole (engrais)
Verre plat			OI manufacturing	Verrerie



Certains metteurs sur le marché de produits générant des déchets sont soumis à des **Responsabilités Élargies du Producteur (REP)**. Dans ce cadre, ils sont tenus de prendre en charge la gestion de ces déchets. Ces REP peuvent être assurées par les metteurs sur le marché de façon individuelle ou collective, via un éco-organisme.

Les filières à REP ont 3 grands objectifs :

- ▶ Augmenter la performance de recyclage des déchets ;
- ▶ Décharger les collectivités territoriales des coûts de gestion des déchets ;
- ▶ Inciter les fabricants à s'engager dans l'éco-conception.



La caractérisation des emballages et papiers



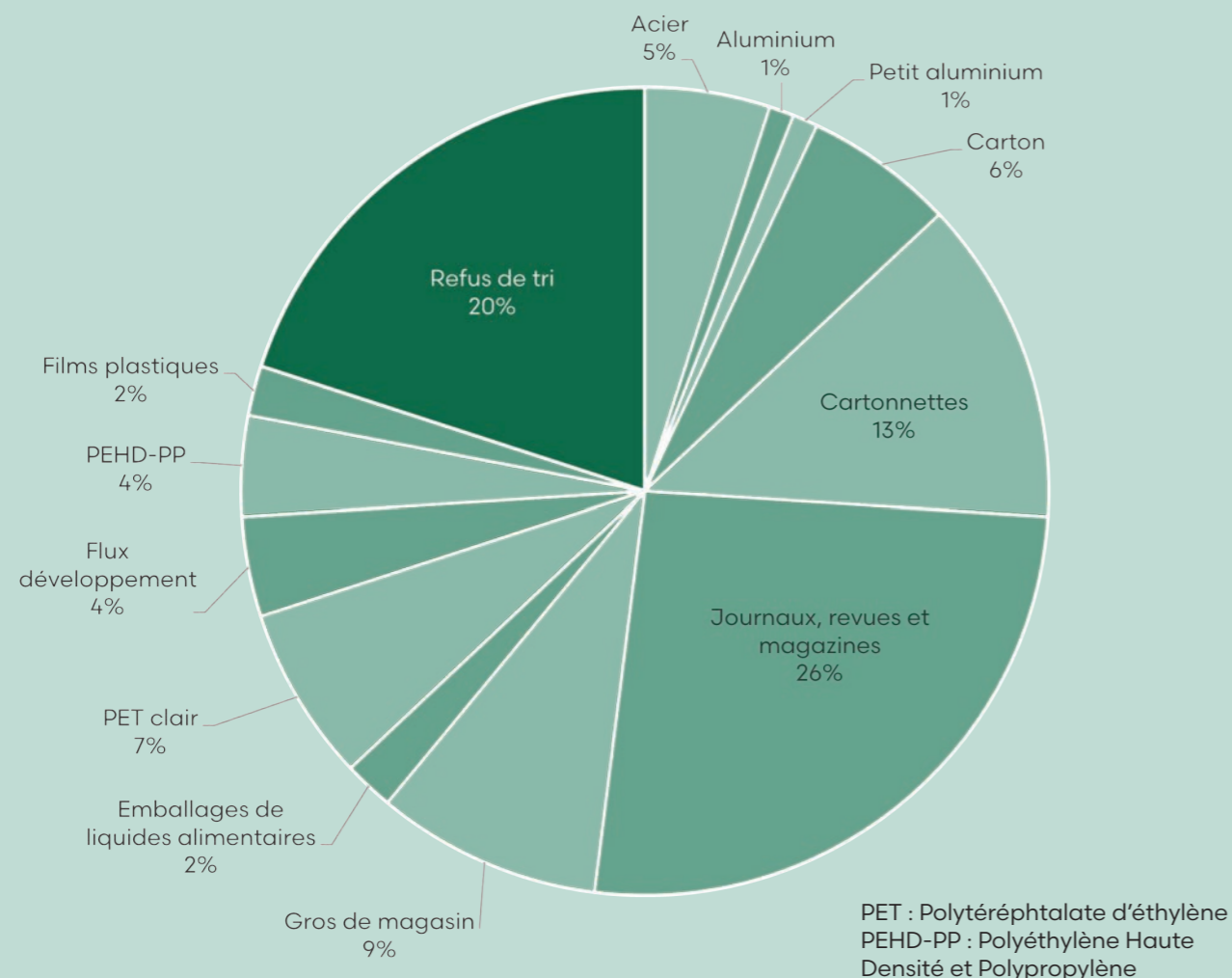
Les refus de tri sont les déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri des emballages et papiers (erreurs de tri et sacs d'ordures ménagères). La lutte contre les erreurs de tri est un volet de travail important étant donné qu'une fois séparés par les opérateurs

de tri, ils sont envoyés vers des filières de traitement des ordures ménagères : l'unité de valorisation énergétique (incinération avec production d'énergie) située à Calce (66) et l'ISDND de St-Jean-de-Libron (34). Ces refus de tri représentent donc un coût environnemental et financier supplémentaire important.

80 %
D'EMBALLAGES ET PAPIERS
recyclables

20 %
DE REFUS DE TRI

PROPORTIONS DES REFUS DE TRI DANS LES EMBALLAGES ET PAPIERS COLLECTÉS



Le stockage des déchets non dangereux

UNE INSTALLATION CLASSÉE ISO 14001

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement qui répond à l'arrêté préfectoral 2009-I-1613 B daté du 30 juin 2009, complété par l'arrêté 2012-I-2662 daté du 19 décembre 2012 et à l'arrêté ministériel du 15 février 2016, relatif aux ISDND.

En décembre 2022, elle a reçu une autorisation préfectorale de prolongation de son exploitation valable pendant huit ans – jusqu'à fin 2031 – à condition de continuer de réduire la quantité de déchets ultimes enfouis. Seuls sont admis sur le site en vue de leur stockage, les déchets non dangereux en provenance du territoire du Syndicat Centre Hérault.

LES ÉQUIPEMENTS DU SITE

- ▶ Le traitement des lixiviats se fait grâce à un réseau de drains et à un bassin de reprise à partir duquel les eaux sont pompées vers une lagune située sur la partie haute du site, à proximité de la station de traitement RBM (Réacteur Bio-Membranaire). Les concentrats et boues de la station sont traités et séchés via le réseau de chaleur alimenté par la chaudière biogaz.
- ▶ La sécurité incendie est assurée grâce à un bassin de stockage d'eau.
- ▶ Le traitement des biogaz est effectué grâce à un réseau de drains et de puits alimentant la chaudière. En cas de panne de la chaudière, une torchère permet de brûler les biogaz.
- ▶ Le recueil des eaux de ruissellement interne se fait dans des bassins, les eaux sont stockées, analysées et rejetées dans le milieu naturel, si conformes.



L'ISDND est un site vitrine attirant des visiteurs de la France et de l'étranger.

LES HORAIRES



Du lundi au vendredi de 7h à 18h et le samedi de 7h à 13h

Situé sur la commune de Soumont, au lieu-dit Mas d'Arnaud, le site est accessible aux Communautés de communes pour le vidage des ordures ménagères.



4 863
PESÉES

4 963 m3
DE LIXIVIATS TRAITÉS

96 %
DU BIOGAZ VALORISÉ

Le stockage des déchets non dangereux

20 930 t

DE DÉCHETS ENFOUIS

		2019	2020	2021	2022	2023
Déchets non valorisables traités (t)	Ordures ménagères	16 323	16 908	16 895	16 534	15 870 ↘
	Non recyclables (déchets qui restent après le tri en déchèterie classique et déchèterie professionnelle)	4 351	4 185	4 808	4 212	3 660
	Déchets municipaux (dont dégrillage)	753	875	736	753	741
	Déchets industriels banals	561	501	662	579	638 ↗
	TOTAL	21 989	22 469	23 101	22 078	20 909 ↘
Refus de tri (t)	Emballages et papiers	574	489	241	0	1
	Textiles, linge et chaussures	0	25,62	0	0	0
	Inertes	0	0	0	0	20
	TOTAL	574	515	241	0	21
TOTAL DES DÉCHETS TRAITÉS		22 563	22 984	23 342	22 078	20 930
Refus de tri valorisés en couverture sur l'ISDND (t)	Refus de criblage	1 018	1 187	666	714	651
	Inertes	973	929	4 326	1 870	870
	TOTAL	1 191	2 116	4 993	2 584	1 521



En 2023, la quantité de déchets traités sur l'ISDND a diminué de 5,5%, avec une population qui a très peu augmenté (+0,6%). Les quantités d'OMR collectées diminuent de 4% par rapport à l'année précédente.

L'enfouissement diminue entre 2010 et 2023, alors que la population sur le territoire a augmenté.

La quantité de déchets enfouis par habitant diminue passant de 312 kg/hab. en 2010 à 250 kg/hab. en 2023.

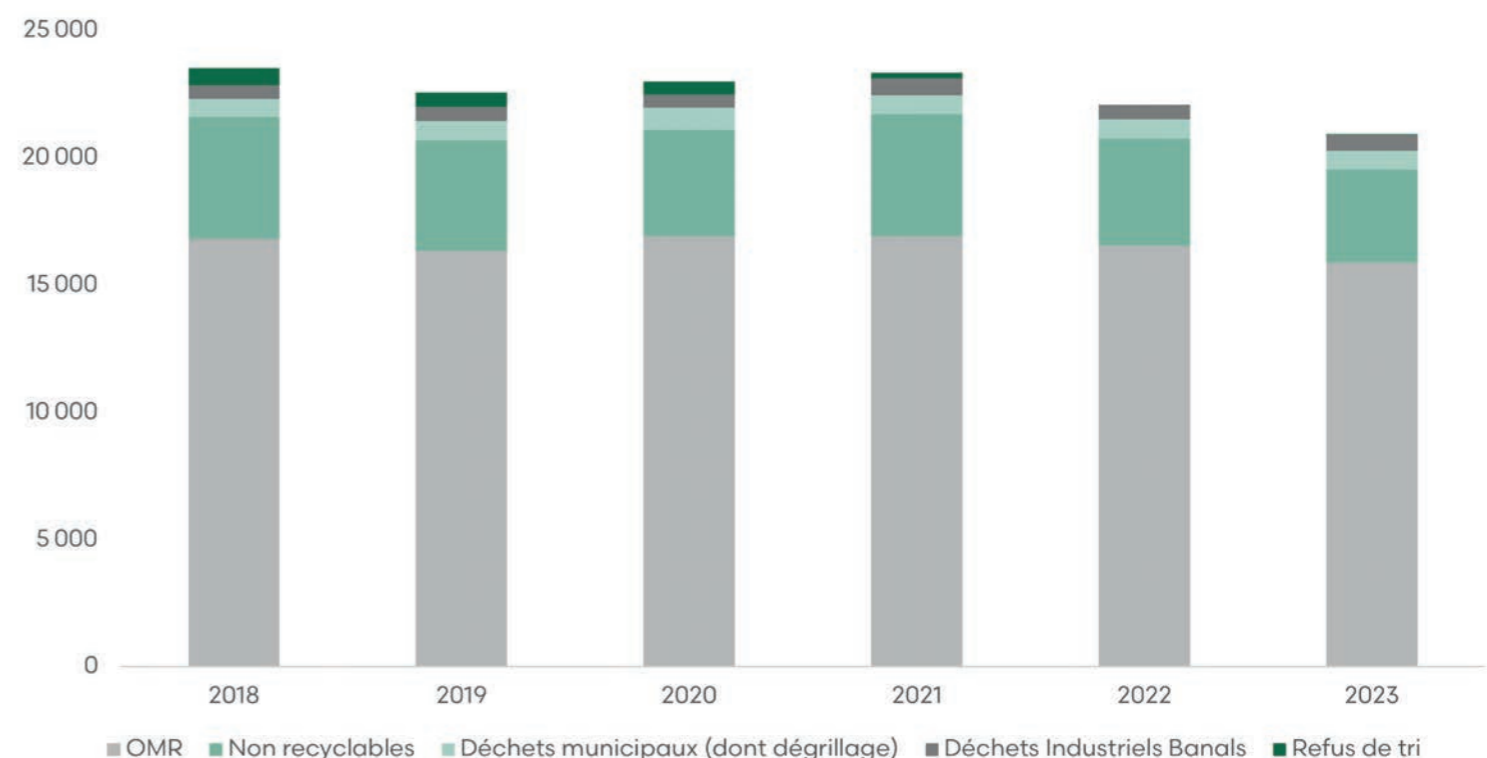


L'indice de réduction de l'enfouissement est de 94,7%. Cet indice a légèrement diminué par rapport à l'année 2022 où il était de 104%. Cela s'explique par une diminution de l'enfouissement.

Le tonnage de déchets enfouis sur l'ISDND en 2010 correspond à l'indice 100.

Indice 2023 = tonnage 2023 x 100 / tonnage 2010

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS ENFOUIES CES 5 DERNIÈRES ANNÉES



Tableaux récapitulatifs des flux de déchets

	Déchets	Quantités collectées		Eco-organismes	Centres de tri	Repreneurs	Traitement	
DÉCHÈTERIES	Textile Linge Chaussures	Inconnu	Inconnu	Refashion	Le Relais Mazamet (81) Philtex et Recycling Garons (30)	Le Relais Mazamet (81) Philtex et Recycling Garons (30)	Réemploi et valorisation matière	
	Objets réemployables	91 t	1,09 kg/hab.			Ressourcerie Coeur d'Hérault (St André de Sangonis)		
	Carton	945 t	11,8 kg/hab.	CITEO	La Feuille d'érable	REVIPAC		
	Déchets d'équipement électrique et électronique	794 t	9,5 kg/hab.	Ecologic Screlec Recylum	DEEE et piles : Triade, filiale de Véolia Lampes et néons Paprec (81)	Réseaux de Repreneurs		
	Déchets chimiques ménagers (dangereux)	319 t	3,8 kg/hab.	Eco-DDS (sauf produits hors champ)	Triadis	Triadis		
	Mobilier usagé	1 858 t	22,3 kg/hab.	Eco-maison		Réseaux de Repreneurs Eco-Maison		
	Métaux	910 t	10,8 kg/hab.			GDE		
	Polystyrène	15 t	0,18 kg/hab.			Valorplast (Espagne)		
	Plâtre	367 t	4,4 kg / hab.			Recygypse Lespignan (34)		
	Verre plat	5,28 t	0,06 kg / hab.			Ol manufacturing Béziers (34)		
	Bois	2 056 t	25 kg/hab.			Paprec (44)		
	Bois combustible	253 t	3 kg/hab.			Onyx LR Pignan (34)		Valorisation énergétique
	Non recyclables	3 660 t	44 kg/hab.					Enfouissement
	Inertes	7 240 t	86 kg/hab.					Valorisation matière
	Végétaux	4 321	52 kg/hab.					Compostage

	Déchets	Quantités collectées		Eco-organismes	Centres de tri et traitement	Repreneurs	Traitement
POINT TRI	Ordures ménagères résiduelles	14 t	0,2 kg/hab.		ISDND à Soumont (34)		Enfouissement
	Verre	3 427 t	41 kg/hab.	Citeo	OI Manufacturing Béziers (34)	OI Manufacturing Béziers (34)	Valorisation
	Emballages et papiers	3 389 t	40 kg/hab.	Citeo	Oekotri St Thibéry (34)	Revipac, Arcelor, Régeal, Affimet, Valorplast, Nicollin, Citeo, Pyral	
	Textile Linge Chaussures	179 t	2 kg/hab.	Refashion	Le Relais Mazamet (81) Philtex et Recycling Garons (30)	Le Relais Mazamet (81) Philtex et Recycling Garons (30)	
PORTE À PORTE	Emballages et papiers	214 t	3 kg/hab.	Citeo	Oekotri St Thibéry (34)	Revipac, Arcelor, Régeal, Affimet, Valorplast, Nicollin, Citeo, Pyral	Compostage
	Déchets alimentaires	2 588 t	31 kg/hab.		Plateforme de compostage du SCH Aspiran (34)		
	Ordures ménagères résiduelles	15 856 t	189 kg/hab.		ISDND à Soumont (34)		
CAS PARTICULIERS	Déchets municipaux dont déchets de dégrillage	741 t	9 kg/hab.		ISDND à Soumont (34)		Enfouissement
	Amiante liée	/	/			VMITP Rouvier Soumont (34)	Valorisation matière
	Extincteurs bouteilles de gaz	/	/			ONCIDIS Environnement (95)	


	REFUS DE TRI	Quantités	Devenir		Type de traitement
POINT TRI ET PORTE À PORTE	Emballages et papiers	1 t	ISDND à Soumont (34)		Enfouissement
		514 t	ISDND à St-Jean-de-Libron (34)		
		255 t	Cydel à Calce (66)		Valorisation énergétique
DÉCHÈTERIES	Inertes	870 t	ISDND à Soumont (34)		Valorisation couverture
		20 t			Enfouissement
	Végétaux (refus de criblage)	651 t	ISDND à Soumont (34)		Valorisation couverture

Les indicateurs économiques et financiers



Les modalités d'exploitation

Montant en euros	2021	2022	2023
Montant total des dépenses de fonctionnement	9 024 950	10 331 724	10 668 227
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 100 930	9 336 731	9 573 361
dont la TGAP	833 767	1 066 934	1 089 881
Total des dépenses d'ordres	924 020	994 993	1 114 866
Montant total des recettes de fonctionnement	10 389 452	11 254 375	11 882 161
Total des recettes réelles de fonctionnement	10 299 630	11 159 399	11 788 934
dont participation des Communautés de communes	7 505 251	8 218 250	8 546 980
dont TGAP s'élevant à	833 767	1 066 934	1 089 881
dont participation des éco-organismes	1 197 838	1 138 482	1 477 839
dont produits des services	1 368 342	1 451 191	1 200 793
Total des recettes d'ordres	89 822	94 976	93 227
Montant total des dépenses d'investissement	3 095 232	2 863 362	2 870 447
Total des dépenses d'équipement	2 110 560	1 934 432	1 845 655
dont un montant de	1 891 230	1 923 974	1 835 385
Frais d'étude	167 678	144 747	5 942
Achats de logiciels	16 064	16 147	3 960
Achat de matériels	1 576 449	1 395 760	564 035
ISDND de Soumont	60 601	290 194	1 092 460
Acquisition de terrains	0	21 572	63 844
Travaux déchèteries	3 848	27 475	1 728
Plateforme Aspiran	47 654	0	103 416
Unité de stabilisation des déchets	3 848	26 783	0
Bureaux Aspiran	15 088	1 296	0
Montant total des recettes d'investissement, dont :	3 363 227	2 902 798	2 870 447
FCTVA	191 461	284 106	266 243
Subvention	27 359	161 315	62 724
Amortissements - Autres opérations d'ordres	924 020	994 994	1 237 095

 En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 94 % des prévisions du budget. La hausse des dépenses est liée

au contexte économique avec une inflation élevée (4,9%) impactant l'ensemble du budget et qui se traduit, entre autres, par des révisions de prix des marchés publics importantes,

ou encore à la crise énergétique avec des prix élevés de l'électricité. Cette tendance haussière est limitée par des postes en maîtrise tels que le carburant (baisse cumulée

des consommations et des prix d'achat), les dépenses de matériel roulant et non roulant (dépenses exceptionnelles 2022) ou encore de certaines prestations de service.

La TGAP passe de 1 066 934 € à 1 089 881 € représentant 12,46% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2023, le tarif de la TGAP est de 52 €. Ce barème avait été de 61 € la tonne suite à l'acquisition de la chaudière sur l'ISDND qui permet momentanément de bénéficier d'une réfaction sur le tarif à la tonne enfouie. Le tarif de la TGAP va évoluer de manière significative pour atteindre 65€ la tonne d'ici à 2025.

En 2023, la participation des Communautés de Communes augmente de 4%, le financement du complément étant assuré par les ressources propres liées à l'activité du

Syndicat et par une partie des reports.

Pour la participation des Communautés de Communes, depuis 2011, le coût de la TGAP, ainsi que la part des dépenses de fonctionnement liées à l'enfouissement des OMR à l'ISDND sont répartis au prorata des tonnages enfouis par chaque Communauté de Communes.

L'année 2023 est marquée par une diminution des produits des services liée à la baisse cumulée des tonnages et des prix de reprise. Cette diminution est compensée par les soutiens des éco-organismes en particulier une recette ponctuelle liée au déplafonnement des soutiens emballages en raison de l'atteinte des performances de tri fixées dans le contrat. Les recettes générées par l'activité du Syndicat, c'est-à-dire les ventes de produits et la facturation de

prestations de services sont en légère augmentation notamment suite à la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries et aux changements de tarifs au 01/09/2023.

En 2023, les dépenses d'équipement sont exécutées à 37% des prévisions budgétaires et comprennent essentiellement les travaux de couverture et dégazage de l'ISDND (1 073 329€), l'acquisition de matériels (Chargeuse (195 600€), la remise en état broyeur (85 260€) l'acquisition d'aérotherme, de corps de chauffe pour la chaudière ISDND (75 790€), des colonnes enterées et aériennes (48 436 €), des bornes accès déchèteries (32 940€), la climatisation de divers bureaux (17 040€), des bennes (11 225€) et des travaux d'exploitation sur les différents sites du Syndicat.

Le détail

PRODUITS ET SERVICES

Montant en euros	2023
Vente de produits valorisables	510 776
Vente de produits finis	128 985
Facturation des professionnels	442 650
Autres remboursements par d'autres organismes ou redevables	118 382
Total	1 200 793

PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT

Montant en euros HT	2023
Dépôts de végétaux	34 907
Prestation de compostage	26 029
Total des produits d'accès à la plateforme de compostage	60 936
Dépôts des Déchets Industriels Banals (DIB)	93 213
Total des produits d'accès à l'ISDND	93 213
Total	154 149

Les montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau suivant présente les rémunérations ayant trait à du service ainsi qu'à l'entretien du matériel roulant et non roulant.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Démarrage	Échéance	Montant annuel des prestations (€ TTC)	Evolution n / n-1
Divers prestataires	Entretien du matériel roulant	Divers contrats	RAS	RAS	216 357	-43,73%
Divers prestataires	Entretien du matériel non roulant	Divers contrats	RAS	RAS	132 056	82,91%
TRIADIS	Traitement des DDS	Marché	01/04/2023	31/03/2027	131 406	-16,87%
PAPREC	Transport et traitement du bois	Marché	20/12/2022	19/12/2026	64 908	-49,84%
O-VIVE	Traitement des lixiviats	Marché	01/07/2021	30/06/2025	79 831	-8,11%
MONTPELLIER METROPOLE	Tri des emballages ménagers recyclables	Marché	01/01/2021	31/12/2023	735 566	10,54%
OEKOMED			01/05/2023	30/04/2048		
Divers prestataires	Transport de déchets et traitement par valorisation énergétique des refus de tri	Marché	01/01/2021	10/09/2024	272 773	5,55%
LA FEUILLE D'ERABLE	Tri du papier et carton	Marché	01/03/2022	28/02/2026	43 085	-26,87%
SADEF	Analyses du compost	Marché	09/07/2021	08/07/2025	6 992	-29,35%
RECYGYPSE	Transport et traitement du plâtre	RAS	RAS	RAS	47 751	46,85%
APAVE	Contrôle matériel	RAS	RAS	RAS	27 897	1,96%
AQUAVIRGO	Analyse effluents ISDND et plateforme	RAS	RAS	RAS	34 577	147,49%
Total					1 793 199	



L'année 2023 est marquée par une baisse générale des tonnages notamment sur le traitement du bois, des cartons ou encore des DDS. La baisse de l'entretien du matériel roulant est due aux dépenses exceptionnelles en 2022 (sinistres importants survenus sur deux camions). Hors dépenses exceptionnelles, ces postes sont en augmentation (+55%) en raison de réparations importantes qui proviennent essentiellement de dépenses non récurrentes sur la chaudière de

l'ISDND et sur les chargeurs de l'ISDND et de la plateforme de compostage. La baisse du traitement des lixiviats sur l'exercice 2023 s'explique par une période sèche avec moins de lixiviats à traiter. Suite au passage aux extensions des consignes de tri en 2021, le SCH a conventionné avec Montpellier Métropole pour le tri des emballages. En mai 2023, le SCH change de centre de tri et apporte ses emballages à Saint Thibéry, centre de tri mutualisé géré par la SPL OEKOMED dont il est actionnaire. La hausse

des prestations de tri est la conséquence d'une hausse cumulée des prix et des quantités traitées. Parallèlement, la hausse des transports de déchets et traitement par valorisation énergétique des refus de tri s'explique par une hausse des tarifs des refus de tri malgré une diminution des prestations de transport. La hausse des analyses d'effluents ISDND et Plateforme est due à de nouvelles obligations d'analyse notamment pour les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées).



La méthode comptacoût

IDENTIFIER ET MAÎTRISER LES COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS

COMPTACOUT est une méthode d'enregistrement des dépenses et des recettes, propre à la gestion des déchets. Initiée par l'ADEME, elle fixe un cadre homogène et des règles pour répartir les coûts. La matrice permet de répartir les dépenses et les recettes en fonction des flux «type de déchets» et des étapes techniques de gestion.

Ces flux et étapes techniques de gestion sont définis en fonction des compétences de la collectivité.

La méthode COMPTACOUT s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique. L'objectif principal est d'identifier et de maîtriser les coûts de la gestion des déchets. La matrice est présentée HORS TAXES. Pour illustrer l'application de cette méthode, le diagramme P61 fait figurer les dépenses 2023 du SCH, selon les modalités de la matrice COMPTACOUT.

La matrice des coûts 2023 a été validée auprès de l'administration SINOE le 03/06/2024.

DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES DE COÛTS

- ▶ Coût complet = Somme des charges
- ▶ Coût technique = Coût complet - Recettes industrielles
- ▶ Coût partagé = Coût technique - Soutiens des sociétés agréées
- ▶ Coût aidé = Coût partagé - Aides



Quelques indications sur la description des dépenses

- ▶ Le total des charges fonctionnelles : charges administratives dont les charges courantes (consommables, carburant, eau, électricité, salaires...) et les charges de communication ;
- ▶ La pré-collecte : achats et renouvellements des contenants (bennes et colonnes) ;
- ▶ La collecte : coûts de fonctionnement des Points d'Apports Volontaires et des déchèteries ;
- ▶ Le transit-transport : coûts liés aux camions en provenance des déchèteries ;
- ▶ Le traitement qui regroupe :
 - Le tri-conditionnement : coûts du tri des EMR et du bois
 - Le compostage : coûts de la plateforme de compostage
 - Le stockage de déchets non dangereux : coûts de l'ISDND
 - Le traitement des inertes : coûts de gestion, transport et traitement des inertes (déchèteries et professionnels)

La nature des charges

Poste de charges en € HT	2022	2023	Evolution par rapport à 2022 (%)
Charges fonctionnelles	1 292 681	1 494 416	16%
Charge de prévention	122 528	183 643	50%
Charge de pré-collecte	568 101	278 102	-51%
Charges de collecte	2 373 475	2 693 763	13%
Charges de transport	1 276 907	1 309 688	3%
Charges de traitement	4 895 159	4 731 549	-3%
Total des charges	10 528 851	10 691 161	2%

En 2023, les charges sont en augmentation (+2%) en raison du contexte économique (inflation (4,9%), révision de prix des marchés, crise énergétique (électricité)). Cette tendance haussière est limitée par des postes en maîtrise, ainsi que par une baisse générale des tonnages entraînant moins de dépenses.

Les charges fonctionnelles, composées des charges de structure et de communication, sont sur une tendance haussière (+16%) en particulier les charges de structure (+11%) liées à l'augmentation du traitement de base (reclassement indiciaire et valeur du point).

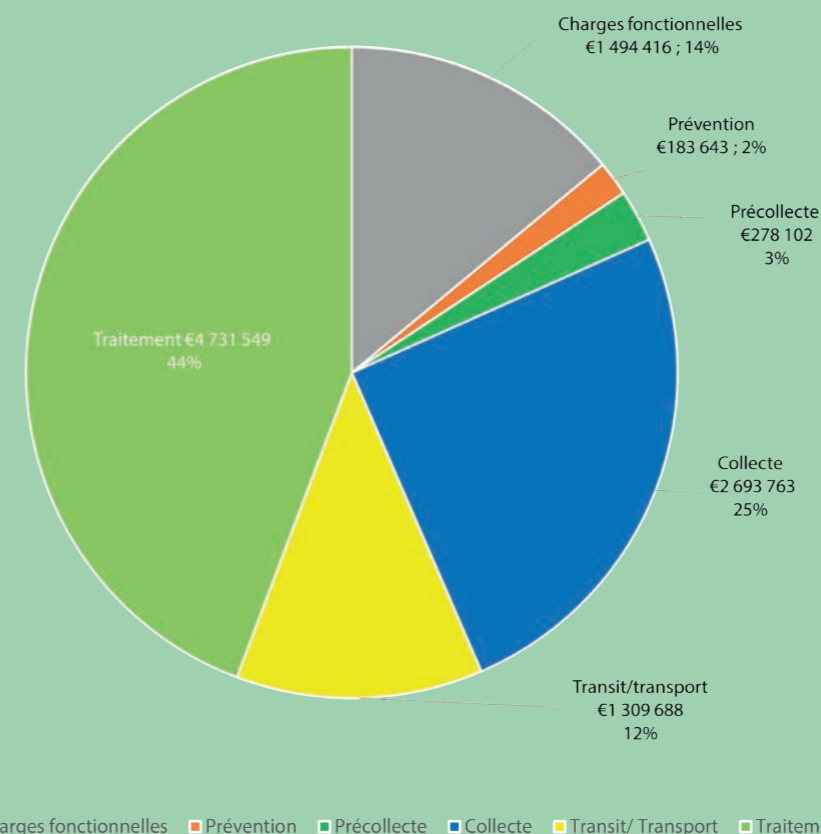
Les charges de communication (+53%) et de prévention (+50%) sont en augmentation notamment en raison de la campagne de communication autour du nouveau schéma de collecte (dépenses ventilées selon une clé de répartition sur ces 2 postes).

Les charges de pré-collecte diminuent avec la fin de certains amortissements et emprunts correspondants.

Globalement, les charges de collecte et de transport augmentent respectivement de 13% et 3%. Elles sont marquées par l'amortissement de 2 nouveaux camions (renouvellement du parc) et la location de camions liée au retard de livraison de 2 autres camions.

Les charges de traitement sont sur une tendance baissière (-3%) en raison de la baisse générale des tonnages entraînant moins de dépenses. En 2023, les charges liées au stockage des déchets restent le 1er poste de dépenses (2 857 089€), suivi de la collecte (2 693 763€).

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SERVICE



La nature des produits

Poste de produits en € HT	2022	2023	Evolution par rapport à 2022 (%)
Produits industriels dont :	1 008 744	771 111	-24%
Vente de produit	884 277	641 282	-27%
Prestations à des tiers	81 467	117 100	44%
Autres produits	43 000	12 729	-70%
Soutiens	1 154 246	1 485 762	29%
Aides dont :	323 580	320 545	-1%
Reprise des subventions d'investissement	323 580	320 545	-1%
Subventions de fonctionnement	0	0	0%
TOTAL PRODUITS	2 486 570	2 577 418	4%
Facturation usagers	284 245	338 797	19%



En 2023, les produits sont sur une tendance haussière (+4%) par rapport à 2022.

Les ventes de produits enregistrent une baisse (-24%) et concernent principalement les reprises de matériaux en raison de la baisse

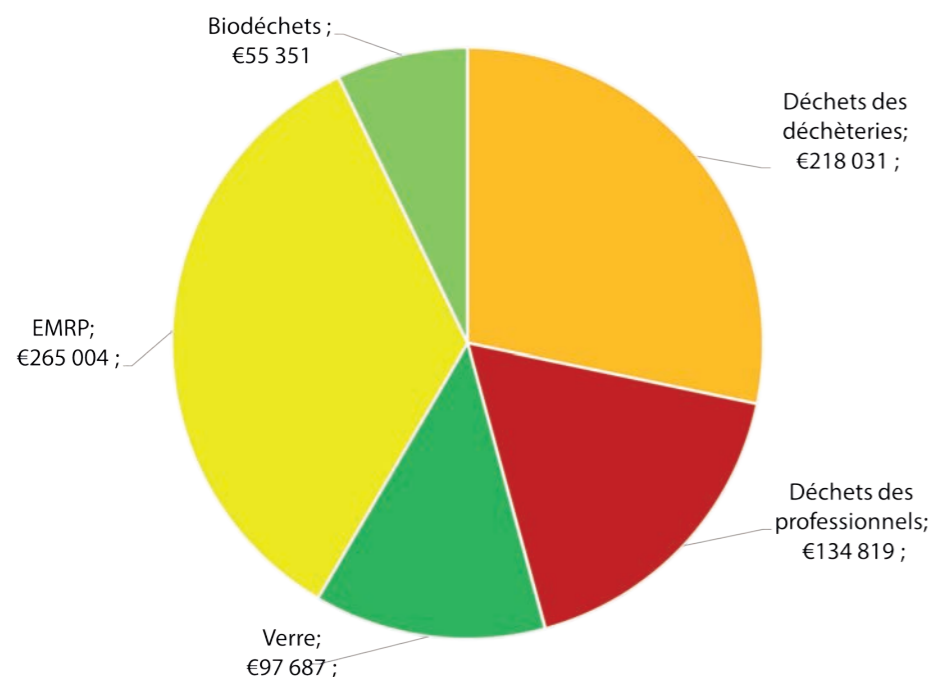
cumulée des tonnages et des prix de reprise, la vente de compost restant stable. Les prestations à des tiers augmentent légèrement (plus de DIB) et les autres produits fluctuent en fonction des cessions de biens chaque année.

Les soutiens (des éco-organismes) augmentent de manière importante (+29%) en raison du dé plafonnement des soutiens emballages, recettes ponctuelles liées à l'atteinte des performances de tri fixées, dans le contrat.

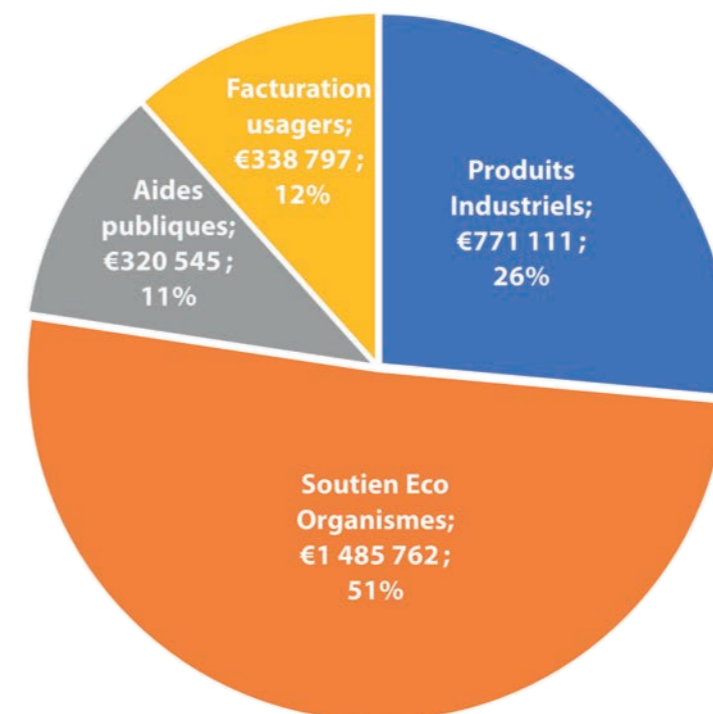
Les aides sont sur une tendance baissière en raison de la fin d'amortissement de certaines subventions d'investissement

La facturation usagers (professionnels) est en augmentation suite à la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries et aux changements de tarifs au 01/09/2023.

RÉPARTITION DES RECETTES (facturation des usagers incluse)

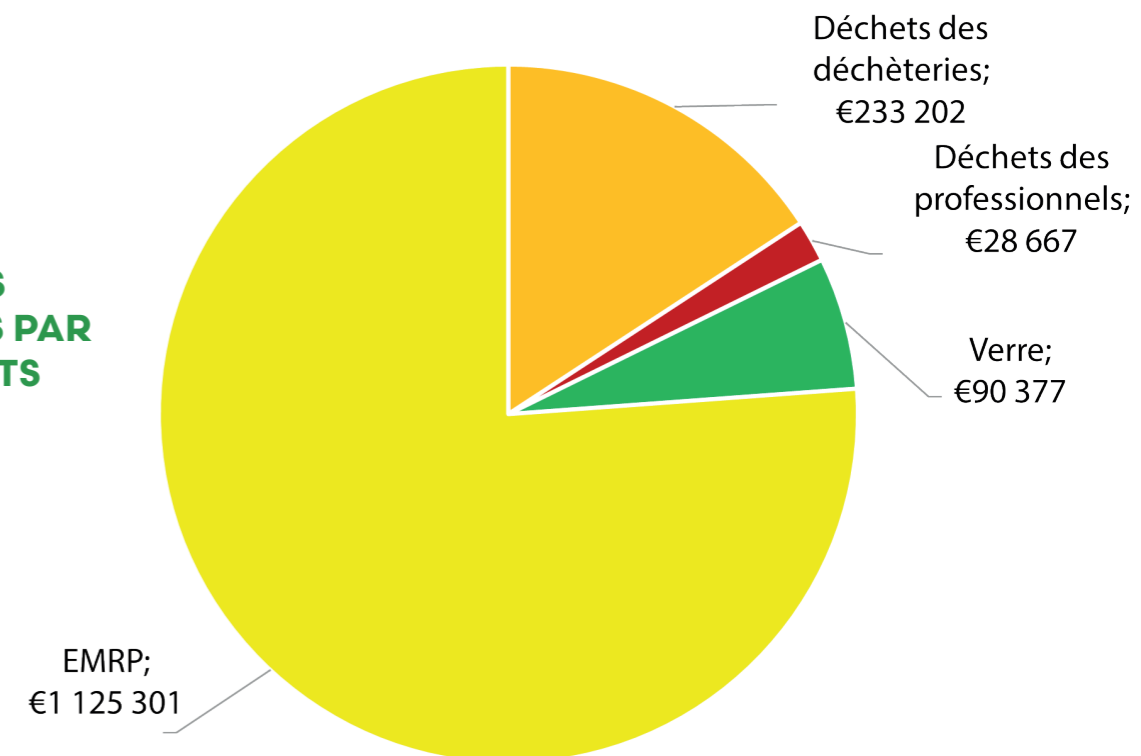


La nature des produits

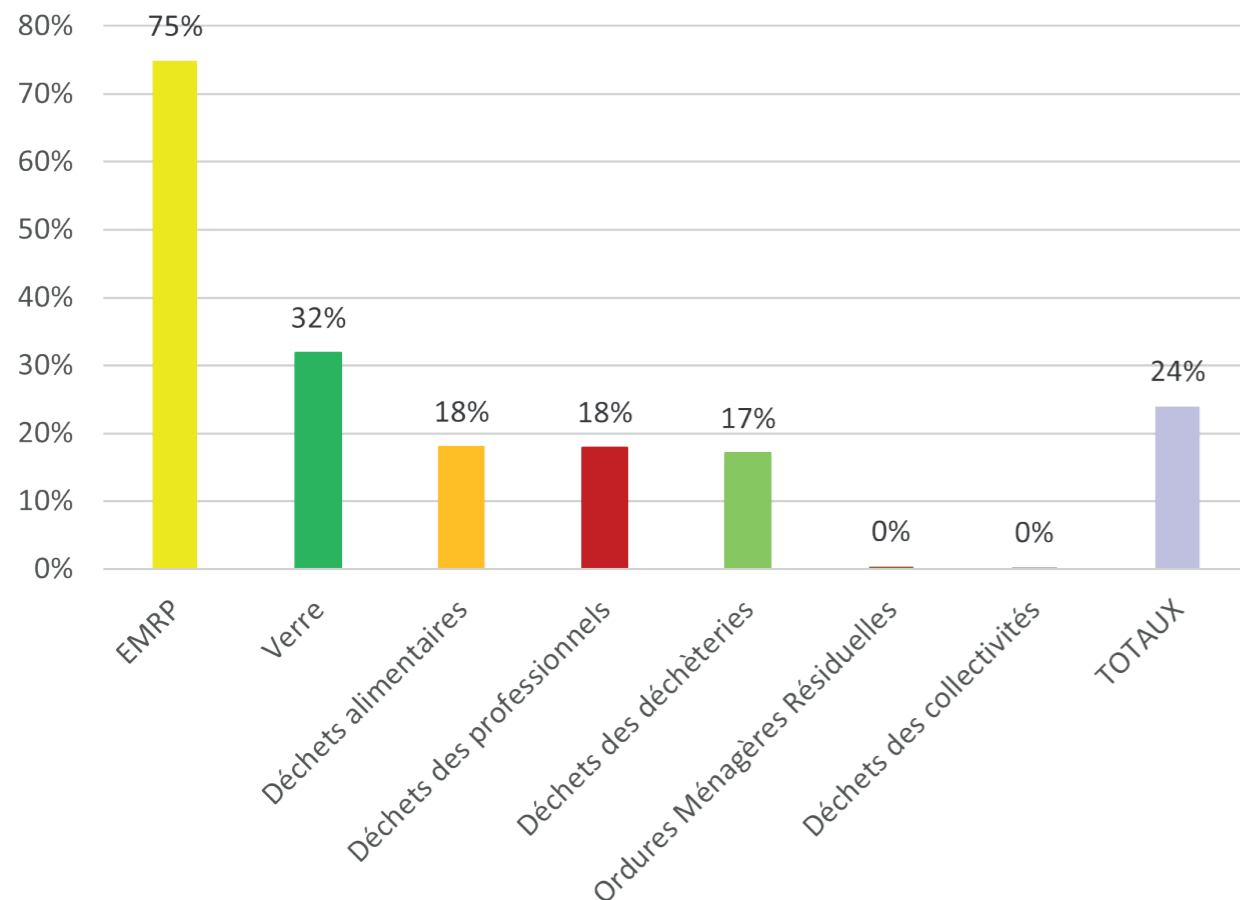


RECETTES ISSUES DE LA VALORISATION PAR FLUX DE DÉCHETS

SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES PAR FLUX DE DÉCHETS



La couverture des charges par les produits, par flux



En 2023, le taux de couverture des charges par les produits est de 24%.

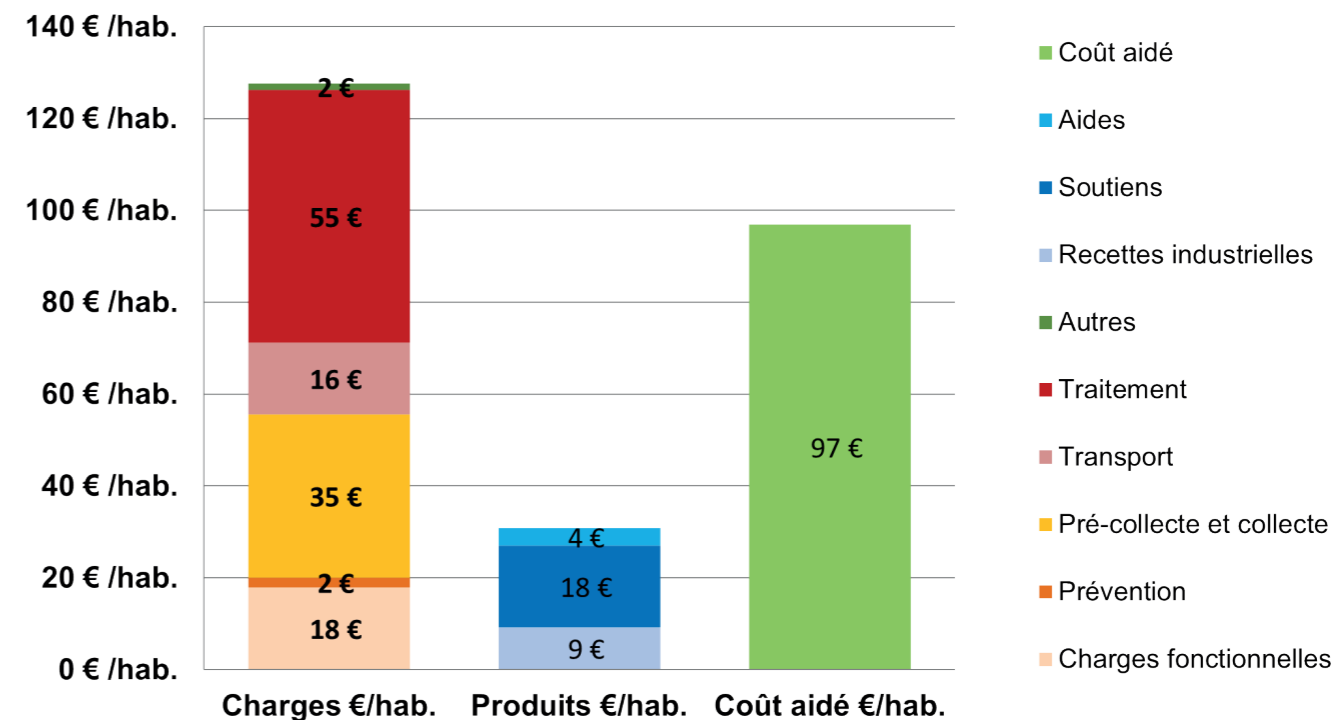
Il est stable par rapport à 2022 (24%).

Le flux le plus financé reste le flux EMRP (75%), en nette augmentation par rapport à 2022 (56%) en raison du déplafonnement des soutiens des éco-emballages.

Il est suivi du verre (32%), des déchets alimentaires (18%), des déchets des professionnels (18%) et des déchets des déchèteries (17%).

En rajoutant la facturation des professionnels, le taux de couverture des charges et des produits passe de 24% de 29% en raison de la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries et aux changements de tarifs au 01/09/2023.

La répartition des charges, produits et coût aidé en € par habitant



En 2023, le montant total des charges s'élève à 128€ HT/ hab.

pour 31€ HT/hab. de produits. Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel, est de 93€ HT/hab. La TVA acquittée est de 4,5€/ habitant, soit un coût aidé de 97,5€ TTC / hab.

REMARQUE

Le coût aidé permet d'identifier le coût du service : il s'agit du coût restant à la charge de la collectivité.

Il est calculé à partir du total des charges desquelles sont déduites les produits.

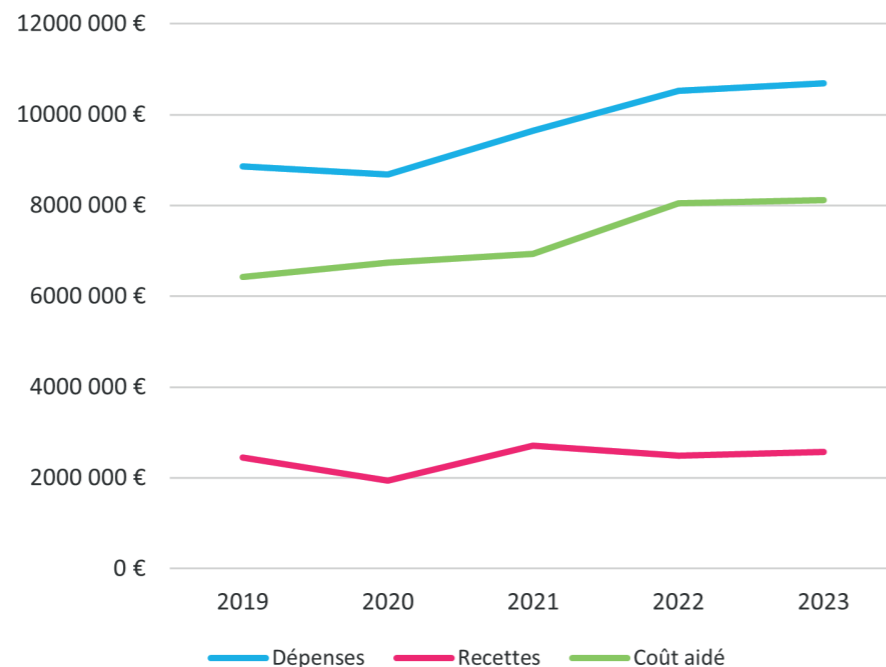
Il ne prend pas en compte :

- ▶ la facturation des usagers, notamment la facturation des professionnels
- ▶ les participations des Communautés de Communes

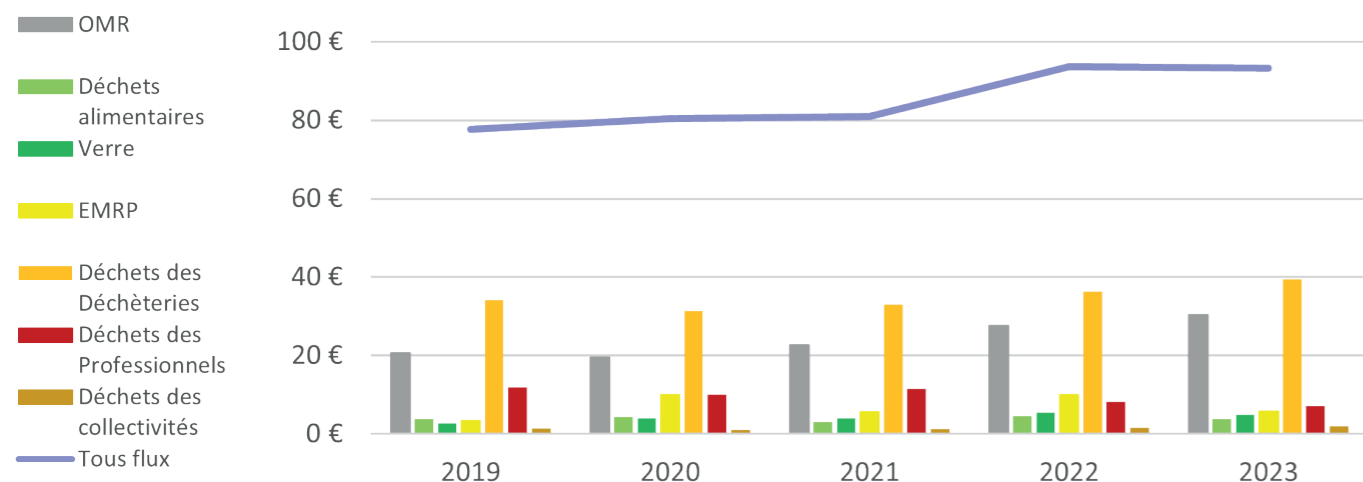
En rajoutant la facturation des professionnels aux produits, le coût résiduel diminue et passe à 93€ HT par habitant en 2023.

Evolution des coûts de 2019 à 2023 en € HT, €/hab. et €/tonne

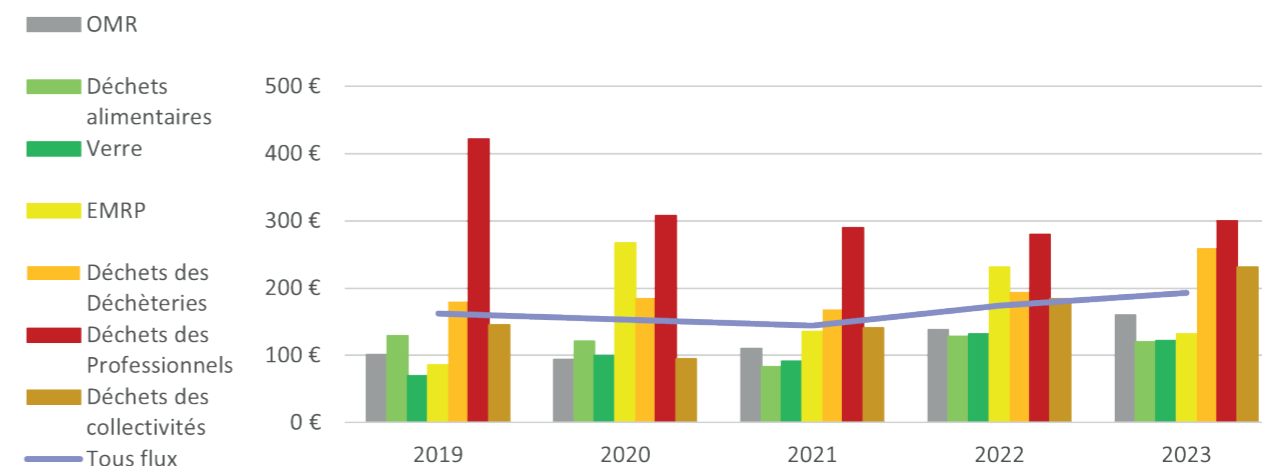
DÉPENSES, RECETTES, COÛT AIDÉ EN € HT DE 2019 À 2023



ÉVOLUTION DES COÛTS AIDÉ PAR HABITANT, PAR FLUX



ÉVOLUTION DES COÛTS PAR TONNE, PAR FLUX



Graphique 1: Evolution des dépenses, recettes et coût aidé en € HT

La matrice des coûts permet d'identifier le coût réel du traitement des déchets en distinguant les charges et les produits. Elle permet de calculer différents coûts, notamment le coût aidé en € HT, c'est à dire le coût résiduel à la charge de la collectivité, calculé à partir du total des charges desquelles sont déduites les produits (hors facturation des professionnels).

Entre 2019 et 2023, les dépenses ont augmenté de 21% alors que les recettes seulement de 5%, période marquée par les conséquences de la crise sanitaire et plus récemment de l'inflation et de la crise énergétique.

En 2023, le coût aidé s'élève à 8 millions € alors qu'il était de 6,4 millions en 2019, soit 1,6 million € de plus en 4 ans. Avec la facturation des professionnels, il passe à 7,7 millions € en 2023.

Graphiques 2 et 3 : Evolution des € par habitant et des € par tonne

La matrice permet également d'identifier des :

- des coûts par habitant qui est un indicateur de la pression fiscale exercée sur les usagers
- des coûts par tonne qui positionne la collectivité en tant qu'exploitant

La comparaison entre €/habitant et €/tonne doit faire l'objet d'une vigilance notamment dans l'interprétation que l'on peut leur donner.

Analyse des coûts aidés en € HT par habitant entre 2019 et 2023 :

En 2023, les couts aidés de tous les flux sont sur une tendance haussière (passage de 78€ à 93€/hab.).

Le cout aidé des Ordures Ménagères passe de 21€ à 30€ HT/hab. en lien avec l'augmentation de la TGAP malgré une baisse des tonnages, ainsi que celui des Recyclables secs (Verre + Emballages/Papier : passage

de 6€ à 11€ HT/hab.) en raison du portage du projet des Extensions de Consignes de Tri (obligatoire au 01/01/23) et avec ou sans déplaçonnement des soutiens des Eco organismes selon les années. Le coût aidé des déchets alimentaires est stable (4€ HT/hab.), ainsi que celui les déchets de déchèteries voire en légère augmentation (passage de de 33€ à 36€ HT/hab.). Le cout aidé des déchets des professionnels (passage de 12€ à 7€/hab.) est en diminution en raison de la fermeture de la DGV de Saint André de Sangonis, la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie ou encore les différentes évolutions de tarifs.

Analyse des coûts aidés en € HT par tonne entre 2019 et 2023 :

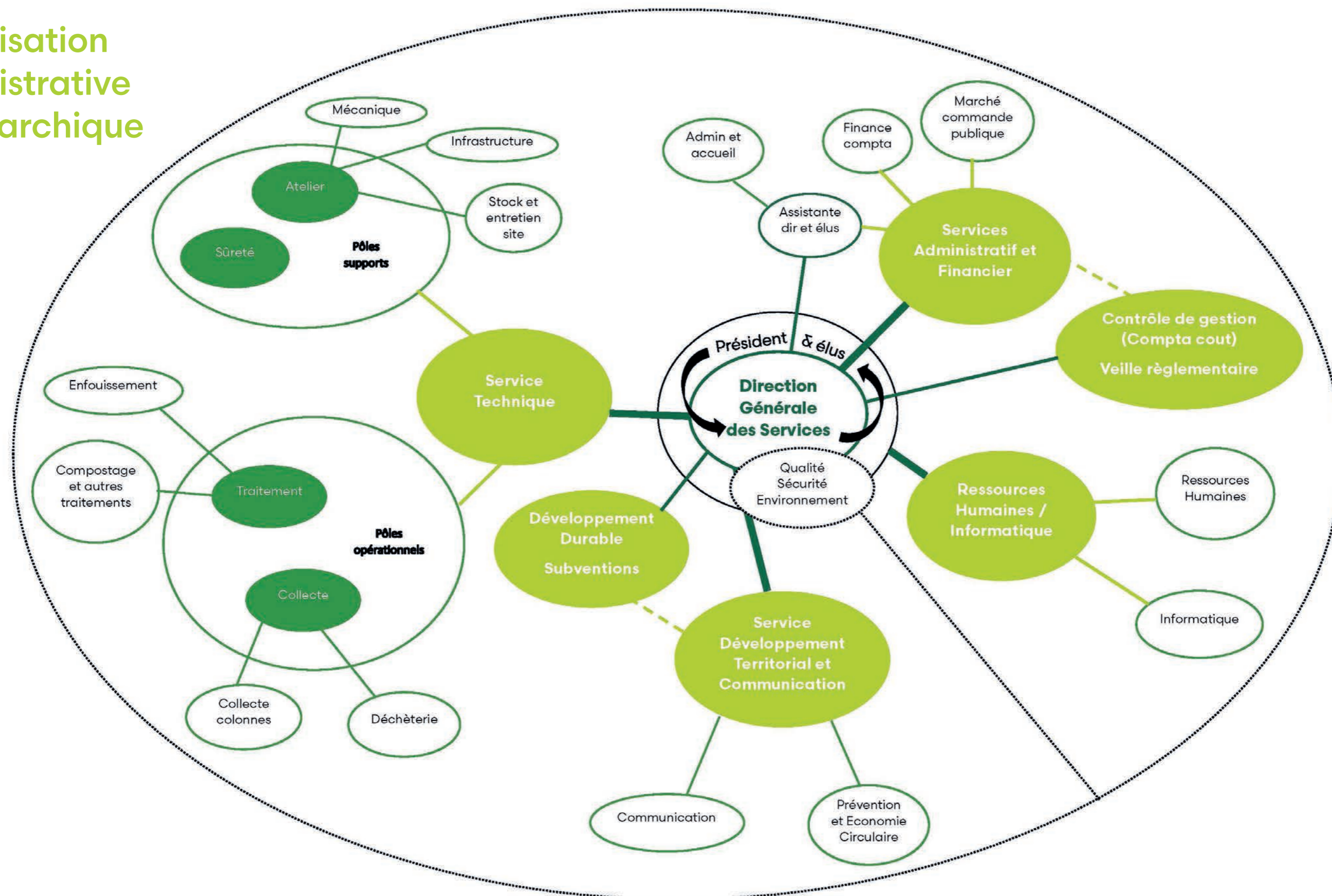
Le cout le plus élevé concerne les déchèteries professionnelles (300 €HT/t) en légère augmentation par rapport à 2022.

Gouvernance et services



Organisation administrative et hiérarchique

93
AGENTS



Le comité syndical

Il est constitué de quatre élus titulaires et de quatre élus suppléants et représente paritairement les trois communautés de communes.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Membres titulaires

M. Olivier BERNARDI
(Président)
Maire d'Aspiran

M. Claude REVEL
(1er Vice-Président)
Président de la CCC
Maire de Canet

M. Francis BARDEAU
Maire de Nébian

Mme Isabelle SILHOL
Maire de Péret

Membres suppléants

M. Bertrand ALEIX
Elu de Paulhan

Mme Sophie COSTEAU
Maire de Mérifons

M. Patrick-Albert JARES
Maire de Mourèze

Mme Isabelle LE GOFF
Elue de Clermont-l'Hérault



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

Membres titulaires

M. Ludovic CROS
(3ème Vice-Président)
Elu de Lodève

M. Daniel VALETTE
(4ème Vice-Président)
Maire de Soumont

M. Daniel FABRE
Maire des Plans

M. Jean-Luc REQUI
Président de la CCLL
Maire de Saint-Etienne-de-Gourgas

Membres suppléants

Mme. Danièle JOSEPH
Elue du Bosc

Mme Isabelle PERIGAULT
Maire de Soubès

M. Frédéric ROIG
Maire de Pégairolles-de-l'Escalette

M. Jean TRINQUIER
Maire du Caylar



COMMUNAUTÉ DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT

Membres titulaires

M. Jean-François SOTO
(2ème Vice-Président)
Président de la CCVH
Maire de Gignac

Mme Véronique NEIL (Bureau)
Maire de Pouzols

Mme Martine BONNET
Maire de Puilacher

Mme Marie-Hélène SANCHEZ
Elue de Gignac

Membres suppléants

M. Grégory BRO
Maire de Saint-Bauzille-de-la-Sylve

M. David CABLAT
Maire de Vendémian

M. Daniel REQUIRAND
Maire de Saint-Guiraud

M. Jose MARTINEZ
Maire de Belargat

Les services support

ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le service a pour objectif principal d'assurer la gestion administrative et financière du Syndicat Centre Hérault, hors ressources humaines, dans les domaines suivants :

Administration générale :

- ▶ Il assure l'accueil physique et téléphonique, ainsi que la gestion du courrier ;
- ▶ Il prépare, organise et suit les réunions ;
- ▶ Il rédige et suit les actes administratifs ;
- ▶ Il gère les archives.

Finance :

- ▶ Il prépare, avec l'ordonnateur, le budget et suit son exécution ;
- ▶ Il a en charge la comptabilité : l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes ;
- ▶ Il établit, en collaboration avec le service gestion de projet, une comptabilité analytique pour identifier et maîtriser les coûts de la gestion des déchets ;
- ▶ Il gère la facturation des ventes et prestations de service développées par l'activité du Syndicat ;
- ▶ Il assure la régie de recette des ventes de produits (compost et granulats).

Contrat :

▶ Il conçoit et gère les contrats, en particulier les marchés publics, nécessaires à la mise en oeuvre de la politique du Syndicat Centre Hérault, et suit les subventions associées.

Transversalité :

- ▶ Il assure la veille juridique dans ses domaines de compétences ;
- ▶ Dans le cadre de la certification, il pilote le processus Finances et Achat ;
- ▶ En tant que fonction « support », il assiste et conseille les services du SCH.

COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le service communication et développement territorial du Syndicat Centre Hérault a pour mission de :

- ▶ Faire connaître et expliquer la politique de gestion des déchets du SCH à ses interlocuteurs : administrés, scolaires, professionnels, associations, élus et partenaires institutionnels ;
- ▶ Mener des actions de prévention des déchets ;
- ▶ Elaborer et mettre en oeuvre le Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;

gers et Assimilés ;

- ▶ Mener de nombreuses séances de travail avec les acteurs locaux et partenaires ;
- ▶ Organiser des visites des installations du SCH et mener des interventions en direction des scolaires ;
- ▶ Animer les projet de Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, en concertation avec les élus référents «Déchets et économie circulaire»

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RECHERCHE DE SUBVENTIONS

Créé en fin d'année 2023, ce service dédié au développement durable et à la recherche de subvention, a pour double mission de rechercher tous les financements possibles pouvant soutenir les différents projets du Syndicat Centre Hérault, ainsi que la mise en oeuvre de réflexion, d'échange et d'actions visant la réduction de notre impact carbone, la protection de l'environnement, la gestion des ressources, la qualité de vie au travail et l'engagement de nos agents.

Les services support (suite)

GESTION DE PROJETS

Le service gestion de projets assure entre autres :

- ▶ La prospective : il prévoit la gestion future des déchets sur le territoire du Syndicat Centre Hérault ;
- ▶ Le suivi de la conformité réglementaire des sites du Syndicat, la veille réglementaire, les dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (suivi et réalisation).
- ▶ La gestion de projets d'optimisation : extension de l'exploitation de l'ISDND, granulation de bois et compost, etc.
- ▶ Le contrôle de gestion et la comptabilité analytique (y compris Compta-coût), coûts des services, etc.
- ▶ Le suivi des tonnages des éco organismes (Citeo, Eco-mobilier, etc.)

RESSOURCES HUMAINES

Aux regards des grandes orientations et du quotidien du SCH, le service recherche l'efficacité en garantissant les compétences utiles au fonctionnement actuel et à venir de la collectivité dans le strict respect du cadre législatif et réglementaire et en gérant la vie administrative et professionnelle des agents. Le service se décline en quatre pôles :

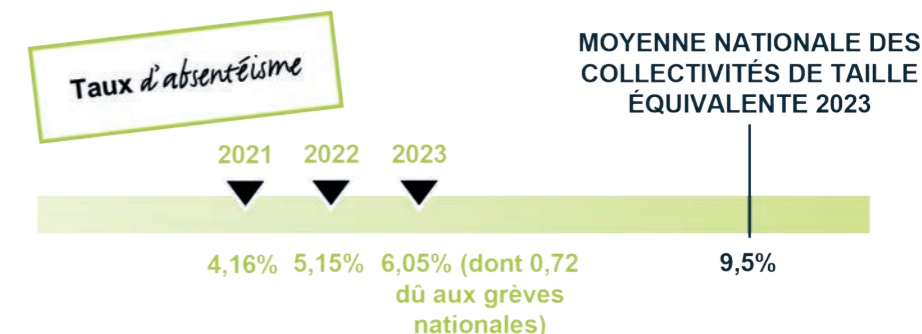
- ▶ **La gestion des agents** : regroupe la confection des salaires et les relations avec les institutions, la gestion des absences, le suivi des contrats de l'embauche au départ.
- ▶ **Les emplois et les compétences** : ont en charge la procédure « recrutement » ainsi que la procédure « formation ».
- ▶ **Les relations sociales** : gèrent l'environnement de travail (médecine, hygiène, conditions de travail, Document Unique avec le service QSE, bien-être, ...), l'action sociale, les organismes paritaires, les procédures disciplinaires.
- ▶ **Le pôle pilotage** s'assure du bon déploiement des orientations en terme de management et de gestion du changement, prévoit et suit son budget, assure une veille réglementaire et législative.

QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Ce service est le garant de la politique QSE du Syndicat, en assurant le suivi du système QSE et en élaborant un schéma directeur permettant de prendre en compte les objectifs de la Direction, les contraintes du Syndicat Centre Hérault et les demandes des clients. Il met en place les procédures QSE, effectue des audits internes en matière d'application des process et de la réglementation, participe à l'analyse des dysfonctionnements, propose des pistes d'amélioration en lien avec les services, prend en charge la veille réglementaire et technologique, anime l'équipe chargée de mettre en oeuvre la démarche QSE, sensibilise les membres du syndicat aux enjeux liés à la QSE et mène une démarche de prévention des risques. Son objectif est l'amélioration continue des services en termes de Qualité, Sécurité et Environnement. Depuis plus de 10 ans, le SCH est engagé dans une démarche ISO 9001 et ISO 14001.

TROIS GRANDS AXES

1. Garantir les compétences utiles au fonctionnement actuel et à venir de la collectivité
2. Garantir le respect du cadre législatif et réglementaire du travail
3. Gérer la vie administrative et professionnelle des agents



	COMPETENCES (OBJ 80)	QUALITE TRAITEMENT RH (OBJ = 90)	BAROMETRE AGENT (OBJ = 90)
2023	86,68	91,05	88,76
2022	84,85	93,14	90,32
2021	86,17	90,31	93,45



91,05 correspond à la baisse de la qualité de traitement due à moins de maîtrise des coûts (hausse assurance du personnel et frais professionnels)

88,76 correspond à la baisse du baromètre agents dû aux grèves nationales.

À noter en 2023

- ▶ 8 mois sans DGS
- ▶ 232 jours de grève (nationale) soit 1 équivalent temps plein de travail effectif)
- ▶ Lancement de l'extranet agent
- ▶ Intégration progressive du secrétariat RH en fin d'année

Chiffres clés

- ▶ 93 agents dont 81 titulaires
- ▶ 82,63 % de compétences pourvues
- ▶ 90 % agents SST et 95 % formés EPI
- ▶ Moins de 1 % d'erreur de traitement (1176 bulletins de salaire, 606 arrêtés)

Les services support (suite)

INFORMATIQUE

Le service Informatique est en charge de la maintenance préventive et curative du parc informatique, de l'optimisation et de la fluidification de la circulation des données, de l'optimisation des logiciels et de la messagerie, de la gestion de la sécurité, des E/S et des sauvegardes et de l'assistance aux utilisateurs.

Indicateurs	cibles	2023
taux traitement des sollicitations	90%	98,00%
taux de respect des délais de traitement en priorité 1	100%	100,00%
nombre campagne changement de mot de passe	1 tous les 2 ans	0
taux de postes informatiques à jour	100%	98,51%
nombre de plainte liées au débit internet	N-1 > N	52
taux de réussite de tests de sauvegardes (un test par semaine)	100%	100,00%
nombre d'attaque nécessitant intervention ou vigilance accrue	constat	10
Séquelles consécutives aux attaques	0	0

À noter en 2023

- ▶ Eligibilité à l'installation de la fibre
- ▶ Renouvellement marché téléphonie et internet
- ▶ Gestion directe des bornes 4G
- ▶ Départ annoncé de l'informaticien à 50% pour février 2024

DEUX GRANDS AXES

FLUIDIFIER :

- ▶ Garantir la disponibilité et la pertinence du matériel « physique » et « logique ».
- ▶ Former à l'utilisation (savoir réagir pour limiter les demandes d'intervention).
- ▶ Informer pour augmenter la confiance dans le système en place.

SÉCURISER ET RESPONSABILISER :

- ▶ Protéger les données.
- ▶ Protéger la vie (vie privée, écoresponsabilité).
- ▶ Protéger la vie juridique.

Le service technique

LE PÔLE COLLECTE

Le pôle collecte est un service opérationnel en charge de :

- ▶ L'exploitation des 9 déchèteries pour les particuliers : accueil des usagers et évacuation des déchets
- ▶ La collecte des 391 points tri pour la valorisation du verre, des papiers et des emballages.

En complément de l'organisation au quotidien, il porte des projets relatifs à l'évolution technique des équipements et modes d'exploitation, ainsi qu'au développement des collectes sélectives et des filières de tri.

LE PÔLE TRAITEMENT

- ▶ Exploite la déchèterie gros véhicules d'Aspiran pour les déchets des professionnels
- ▶ Composte les déchets organiques (végétaux et déchets alimentaires) sur la plateforme de compostage d'Aspiran
- ▶ Exploite l'ISDND de Soumont pour l'enfouissement des ordures ménagères et autres déchets non-recyclables
- ▶ Réalise le transfert et le transport de différents flux de déchets vers leur filière de traitement ou valorisation

- ▶ Assure la livraison de ses produits à la vente (compost, bois de paillage, granulats recyclés)

En complément, appuyé par son laboratoire interne, il porte des projets d'optimisation d'exploitation des sites de traitement.

LE PÔLE MAINTENANCE

Le pôle Maintenance prend en charge l'ensemble de la maintenance et des contrôles réglementaires :

- ▶ Des matériels roulants et non roulants du SCH : engins (broyeurs, cribles, chargeurs, compacteur...), poids lourds, véhicules légers, ponts bascules, équipements de compaction des déchèteries...
- ▶ Des infrastructures du SCH : siège, 9 déchèteries, 1 déchèterie gros véhicules, plateforme de compostage, installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

En parallèle, il appuie les pôles Collecte et Traitement dans les choix techniques de leurs projets.

LE PÔLE PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

Ce pôle travaille en lien avec les différents services des forces de l'ordre. Il a pour mission d'assurer la protection des biens et des agents du SCH. Il intervient dans les cas de :

- ▶ Vols, tentatives de vols, dégradations
- ▶ Dépôts sauvages pour constat et facturation
- ▶ Conflits et agressions

Il représente le SCH dans les actions menées devant les tribunaux pour ces différents cas.

En parallèle, il organise la gestion des vêtements de travail et d'une partie des équipements de protection individuels (EPI) des agents.

Les tarifs 2023



Les tarifs des produits

NOS PRODUITS	0 < Q < 100	Q < 100
Terre végétale criblée	24 € TTC/t	22,20 € TTC/t
Terre végétale criblée et amendée	48,10 € TTC/t	44,40 € TTC/t
Terre de remblai	9,60 € TTC/t	
Tout venant 0/31,5	13,20 € TTC/t	12,90 € TTC/t

- ▶ TVA à 20%
- ▶ Chargement libre au hangar de vente ou chargement mécanique sur demande

NOS PRODUITS	0 < Q < 2t	2 < Q < 10t	10 < Q < 100t
Compost croissance	50 € TTC/t	44 € TTC/t	33 € TTC/t
Compost structurant	50 € TTC/t	41,80 € TTC/t	29,70 € TTC/t
Bois de paillage	20 € TTC/t	18 € TTC/t	13 € TTC/t

- ▶ TVA à 10%
- ▶ Chargement libre au hangar de vente ou chargement mécanique sur demande
- ▶ Facturation minimale 100 kg (sauf bois de paillage)

Les tarifs du service de livraison

TARIFS POUR UNE BENNE (capacité de 10 à 12 tonnes)		
< 20 km	20-60 km	>60 km
60 € TTC	120 € TTC	180 € TTC

- ▶ Livraison : TVA à 20%

Les tarifs des dépôts en déchèterie professionnelle

	Prix en € TTC / tonne
Gravats	7,20
Terre propre avec peu de cailloux	6,00
Métaux	24,00
Cartons	24,00
Bois traité	118,80
Plâtre	118,80
Végétaux	72,00
Végétaux broyés	60,00
Non recyclables *	208,00

* prix incluant la TGAP en vigueur (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Attention : les pare-brise font partie des non-recyclables

- ▶ Pour les titulaires d'un compte, la facturation est effectuée mensuellement par produit.
- ▶ Les professionnels domiciliés hors territoire du Syndicat Centre Hérault peuvent déposer leurs déchets à condition de payer au comptant.
- ▶ En cas de dépôt de différents flux de déchets en pesée unique, le prix appliqué sera celui du produit le plus cher avec obligation de trier par produits lors du dépôt.

DÉPÔTS GRATUITS

Verre plat : simple ou double vitrage sans cadre

Polystyrène : expansé, propre

Bois non traité : bois secs non traités et non peints, palettes, caquettes

Mobilier éligible «Éco-mobilier» : pour les professionnels porteurs de la carte Éco-mobilier et pour les particuliers .

Attention : les pare-brise font partie des non-recyclables

Le lexique



A

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ASQA : Amendement Sélectionné Qualité Attestée

B

Bois : Bois traité non dangereux (panneaux, bois de démolition, d'ameublement, résidus d'exploitation forestière...)

Bois combustible : Bois non traités issus des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes, cagettes, planches...

C

CCC : Communauté de Communes du Clermontois

CCLL : Communauté de Communes Lodévois et Larzac

CCVH : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Colonne de tri : matériel permettant la collecte sélective du verre, des EMR, du papier et des TLC. Les colonnes de tri sont regroupées en points tri.

CSR : Combustible Solide de Récupération

D

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : issus des activités de diagnostic, suivi et traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire : déchets piquants, coupants, tranchants, ne devant en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques.

DDAE : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

DDS : Déchets Diffus Spécifiques : issus de produits chimiques produits en petite quantité, pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets nécessitent un traitement spécifique. Ils comprennent les Déchets Ménagers Spéciaux, l'huile de vidange, l'huile végétale et les batteries.

Déchets municipaux : concerne les déchets collectés par les communes, les déchets du nettoyage, les déchets de dégrillage de station d'épuration...

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : de composition complexe, essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres, bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles

et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquide, cartouches, toner...)

Dépôt sauvage : déchets abandonnés clandestinement dans l'environnement, dans des zones accessibles au public ou Privées, avec ou sans le consentement du propriétaire (dépôt de déchets au pied d'une colonne de tri non remplie par exemple)

DIB : Déchets Industriels Banals : déchets des activités économiques non dangereux et non inertes

DM : Déchets Ménagers : tout déchet dangereux ou non dangereux dont le producteur est un ménage : OMR, encombrants collectés en porte à porte, collectes sélectives et déchets des déchèteries

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés : regroupent les déchets issus des ménages et les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, hors déchets municipaux

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E

ECT: Extension des Consignes de Tri

ELA : Emballage Liquide Ali-

mentaire : briques alimentaires

EMRP : Emballages Ménagers Recyclables et Papier: emballages en plastiques (bouteilles et flacons), métaux, briques alimentaires, cartonnettes et papier collectés dans la colonne jaune

EPI : Equipement de Protection Individuelle

FG

FCTVA : Fonds de Compensation pour la TVA

Flux développement : rassemble 5 familles d'emballages : le PET coloré, le PET opaque, les barquettes en PET, les pots ou barquettes en polystyrène et les barquettes multicouches

GM : Gros de Magasin : petits papiers, déchirés, chiffonnés, déchiquetés, de mauvaise qualité

IJL

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux (site d'enfouissement situé à Soumont)

JRM : Journaux, Revues, Magazines

LTECV : Loi de Transition Energétique pour le Croissance Verte

N

Non recyclables : encombrants collectés en déchèterie, ne pouvant faire l'objet d'une valorisation et donc enfouis à l'ISDND

O

Objets réemployables : Objets et mobilier en bon état et réutilisables collectés par la Ressourcerie Cœur d'Hérault

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : déchets des ménages restant après la collecte sélective et collectés dans les bacs gris

P

PE-PP : bouteilles, flacons, pots et barquettes en mélange, en polyéthylène haute densité (PE) et polypropylène (PP)

PETc : Polyéthylène Téréphthalate coloré : bouteilles et flacons en plastique transparent et brillant (bouteilles d'eau, etc.)

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Point tri de proximité ou Point d'Apport Volontaire (PAV) : regroupements de colonnes de tri, installés en différents points du territoire

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

QSE : Qualité Sécurité Environnement

REP : Responsabilité Elargie des Producteurs

T

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes : taxe due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants

TI : Tarification Incitative consiste à faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent

TLC : Textile, Linge de maison, Chaussures des ménages collectés dans les colonnes de tri

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage : appel à projet lancé en 2014 et 2015 par le Ministère en charge de l'environnement et porté par l'ADEME

t : Tonnes = 1 000 kg

V

Végétaux : Déchets organiques des parcs et jardins : tonte de gazon, taille de haies, feuilles mortes...